



**SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**2024-2025**

# MIEUX FORMER EN ÉTANT MOINS FORMÉ·E ?

**NON !**



**NON à la réduction  
du temps de formation  
des enseignant·es  
du primaire !**

**Le 22 septembre, la Société pédagogique genevoise (SPG),  
association et syndicat des enseignant·es du primaire genevois  
vous invite à voter NON à la loi modifiant la loi sur l'instruction  
publique (LIP).**

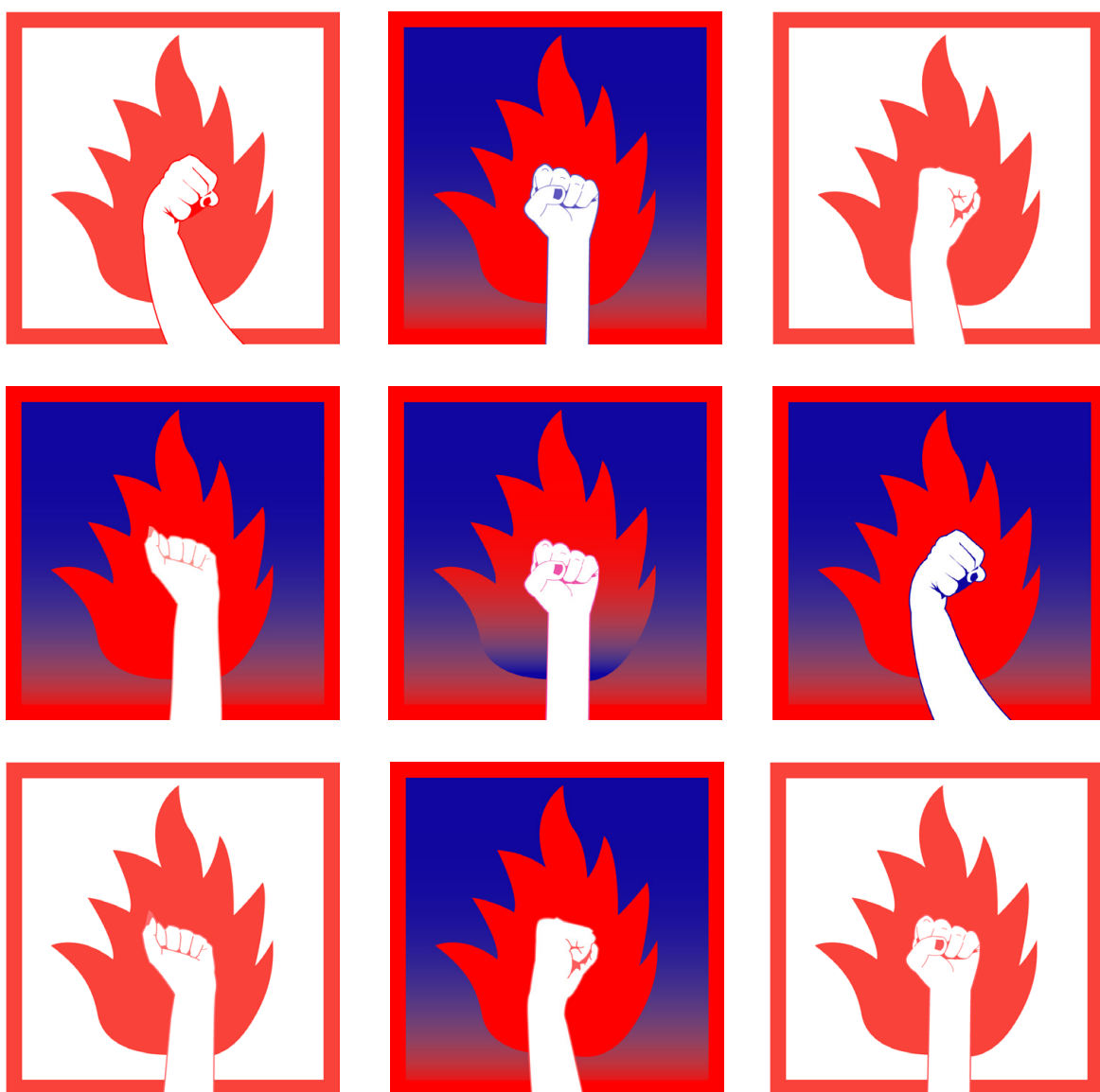
Société Pédagogique Genevoise (SPG), association et syndicat des enseignant·es du primaire genevois  
contre la réduction de la durée de la formation des enseignant·es du primaire  
Responsable: Françoise Marchesin, chemin Ami Argand 3, 1200 Versoix | Imprimeur: Imprimerie Fontana, rue Leschot 8, 1202 Genève.

[MOINSFORMEES-NON.CH](https://www.moinsformees-non.ch)

**SOCIÉTÉ  
PÉDAGOGIQUE  
GENEVOISE**

**SPG**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025



## Loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)

OUI 7 communes

50%

NON 38 communes

38.26%

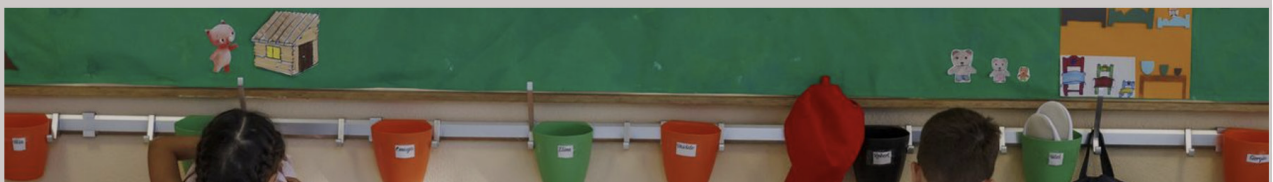
61.74%

Loi refusée



La TDG

## Genève refuse de toucher à la formation des enseignants et de baisser les impôts des entrepreneurs



RTS

# Le syndicat des maîtres du primaire veut des excuses

Pas besoin d'un bachelor pour «torcher des fesses»? Ces propos d'un élu UDC, et ceux d'autres députés de droite, ont choqué la SPG, qui a écrit au Grand Conseil.

TDG



PS

## AVERTISSEMENT

Afin de mieux comprendre les acronymes parfois abscons utilisés dans ce rapport, il est conseillé de se référer à la liste mise à disposition à la page 42. Ce rapport utilise l'Amiamie, police de caractère non-binaire, offrant une lecture facilitée des noms et adjectifs inclusives tout en gardant un beau gris typographique. Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet sur le site: [typotheque.genderfluid.space/](http://typotheque.genderfluid.space/)

# SOMMAIRE

<b>2024-2025: une année de dévoilement, de clarté, de rupture et de luttes</b>	<b>p.10</b>
<b>1. Défenses professionnelles</b>	<b>p.12</b>
<b>2. Fonctionnement de la Société Pédagogique Genevoise</b>	<b>p.14</b>
2.1. Comité	p.15
2.2. Formations et évènement	p.16
2.3. Assemblée des délégués de la SPG	p.16
2.4. Commissions internes	p.17
2.4.1. MDAS arts visuels (MDAS-AV)	p.17
2.4.2. MDAS éducation physique (MDAS-EP)	p.17
2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique (MDAS-EMR)	p.17
2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés	p.18
2.4.5. Coordinateur·s pédagogiques (CP)	p.18
<b>3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels</b>	<b>p.20</b>
3.1. Commission paritaire du statut (RStCE — B5 10.04)	p.21
3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	p.22
3.2.1. Rencontres DGEO — SPG	p.22
3.2.2. Bureau des associations (BASS)	p.22
3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (CoFOEP)	p.22
3.2.4. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (CoMEFE)	p.23
3.2.5. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)	p.23
3.2.6. École&Culture	p.23
3.2.7. Commission langues et cultures d'origine (LCO)	p.23
3.3. Office médico-pédagogique (OMP)	p.24
3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats	p.24
3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)	p.24
3.4.1. Commission consultative de l'école et de la formation (CCEF)	p.24
3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique	p.24
3.4.3. Groupe de travail sur la révision de la formation des enseignant·s	p.25
3.5. Syndicat des enseignant·s de Suisse romande (SER)	p.25
3.5.1. Comité du SER (CoSER)	p.25
3.5.2. AD du SER	p.25
3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)	p.26
3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)	p.26
3.6. Cartel intersyndical	p.27
3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel	p.27
3.6.2. G'Evolve	p.27
3.7. Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG)	p.28
3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)	p.28

<b>4. Partenaires externes</b>	<b>p.28</b>
4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)	p.28
4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE	p.28
4.1.2. Commission « Enseignements et stages — Primaire »	p.28
4.1.3. Groupe maturité spécialisée (MSEP)	p.29
4.1.4. Commission partenaire DIP-UNIGE« Enseignements et stages — Spécialisé »	p.29
4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)	p.29
4.3 CPEG	p.29
<b>5. Commissions et délégués</b>	<b>p.30</b>
<b>6. Comptes</b>	<b>p.34</b>
6.1. Compte de résultat	p.34
6.2. Bilan	p.35
6.3. Budget 2025-2026	p.36
6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2025	p.37
6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2025	p.38
6.6. Rapport des vérificatrices des comptes	p.39
<b>7. Liste des acronymes</b>	<b>p.42</b>



---

## COMITÉ 2024-2025



**Francesca Marchesini**  
Présidente



**Sonia Slama**  
Vice-présidente,  
De Chandieu (CM)



**Franck Dupret**  
Trésorier



**Céline Mazzon**  
MDAS-AV, Palettes



**Corneel Mertens**  
Conches (CM)



**Olivier Hinderberger**  
Heureux retraité  
(ancien coordinateur  
pédagogique)



**Marie-Léa Baulet**  
École De Haller



**VOUS?**  
*Rejoignez le comité de la SPG!*

---

## SECRETARIAT



**Marie-Carmen Gastesi**  
Secrétaire administrative



**Gaëtan Bhend**  
Secrétaire chargé  
de communication

---

### Société Pédagogique Genevoise

14, boulevard Georges-Favon  
1204 Genève

spg@spg-syndicat.ch  
Tél. 022 329 26 60

---

### Coordonnées bancaires

Société pédagogique genevoise  
1204 Genève

**CCP**  
12-17996-3  
**IBAN**  
CH96 0900 0000 1201 7996 3

## BILLET DE LA PRÉSIDENTE



**2024-2025:  
UNE ANNÉE DE DÉVOILEMENT, DE CLARTÉ,  
DE RUPTURE ET DE LUTTES**

**Certaines années se distinguent par une suspension presque théâtrale du cours des événements, où l'histoire, comme saisie d'un doute, hésite, tergiverse, et s'évertue à différer l'inéluctable confrontation. Et puis surgissent celles où les masques tombent, les lignes de fracture se figent, et la conflictualité s'impose comme une évidence, voire une exigence historique. L'année scolaire 2024-2025 s'inscrit sans équivoque dans cette dernière catégorie. Année de dévoilement. Année de clarté. Année de rupture. Année d'affirmation collective. Année de luttes.**

Dévoilement, d'abord, en mai 2025: alors que la première année de mandat de la conseillère d'État chargée du Département de l'instruction publique s'était caractérisée par une prudente réserve, la seconde année a été marquée par un tournant notable vers une posture conservatrice et autoritaire. Les événements survenus à l'école de Lully ont agi comme un révélateur: en imposant à une équipe pédagogique la fabrication de cadeaux à l'occasion de la fête des mères — en dépit de la liberté pédagogique, des recommandations officielles, et de la pluralité des configurations familiales concrètement vécues — la conseillère d'État a suscité une vive inquiétude

quant au respect des principes fondamentaux qui garantissent l'éthique, la neutralité et l'autonomie professionnelle des équipes pédagogiques. Dans la presse, la conseillère d'État est allée jusqu'à qualifier de « militant<sup>es</sup> » des enseignant<sup>es</sup> qui se limitaient pourtant à la stricte application des recommandations pédagogiques émises par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), leur niant *de facto* le droit à une conscience politique ou sociale, et affirmant que « le militantisme n'a pas sa place à l'école ».

**Une telle déclaration soulève de vives préoccupations, dans la mesure où elle semble méconnaître délibérément la dimension fondamentalement sociale, politique et citoyenne de l'acte éducatif.** Face à cette dérive réductrice, une lettre ouverte, signée massivement par des actrices et acteurs du terrain, lui a rappelé qu'un département ne se gouverne ni à l'émotion, ni au gré de ses opinions personnelles, mais sur la base de faits objectivables, de données scientifiques, et d'un dialogue constant et structuré avec les professionnels de l'enseignement. À ce jour, aucune réaction institutionnelle n'a été rendue publique. Ce silence ne saurait être interprété autrement que comme le premier symptôme d'un refus de concertation, pourtant constitutive d'une gouvernance éducative légitime, éclairée et démocratique.

Clarté, ensuite: le 22 septembre 2024, les urnes se sont prononcées avec une netteté incontestable au sujet du référendum contre la loi 11926. À 61,74 %, les Genevois<sup>es</sup> ont opposé un refus frontal et sans ambiguïté à la tentative de réduction de la formation initiale des enseignant<sup>es</sup> du primaire. **Mais au-delà des pourcentages, c'est une mobilisation déterminée, née dans l'urgence mais ancrée dans une conscience collective aigüe des enjeux, qui s'est levée.** Portée par une coalition inédite — associations professionnelles, syndicats, étudiant<sup>es</sup>, partis politiques, parent<sup>es</sup> et citoyen<sup>es</sup> —, elle a su faire converger les forces vives de l'école publique autour d'un horizon commun: celui d'une école inclusive, exigeante, véritable levier d'émancipation, et indissociable d'un projet démocratique ambitieux. **Cette victoire n'est ni un accident de conjoncture ni une faveur arrachée au hasard. Elle est le fruit d'un engagement méthodique et infatigable, de nuits d'écriture et de veille, de journées de tractage, de réunions,**

**de prises de parole, de communications stratégiques, sur les réseaux comme dans les médias.** Elle démontre, avec éclat, qu'une communauté éducative organisée, solidaire et combative peut faire reculer les offensives les plus insidieuses et cyniques contre le service public.

Rupture, enfin: à peine le souffle de cette victoire dissipé, déjà se dessinaient les contours de nouvelles offensives contre l'école genevoise. Depuis quelques années, le mépris éprouvé par le corps enseignant est progressivement érigé en méthode de gestion, à travers une série de mesures unilatérales, technocratiques, et foncièrement déconnectées des réalités professionnelles. La directive sur le temps de travail, édictée sans la moindre tentative de concertation authentique, ne reflète en rien la complexité du métier d'enseignant<sup>e</sup> ni les multiples réalités des classes genevoises. Elle procède d'une logique comptable, froide, mécanique et méprisante, sourde aux savoirs professionnels, et totalement déconnectée de la mission éducative dans sa dimension humaine, éthique et sociétale. **Conçue en vase clos, sans ancrage ni validation par les acteurs et actrices concernés, cette directive s'impose comme un dogme administratif, dépourvu de légitimité dialogique, ni d'égard pour les dynamiques collectives et la confiance indispensable au bon fonctionnement des équipes.**

Parallèlement, la révision unilatérale du cahier des charges des Maitress<sup>e</sup>s adjoint<sup>e</sup>s (MA) s'inscrit dans une logique similaire de recentralisation et de verticalisation des décisions. En leur confiant de nouvelles responsabilités, sans reconnaissance institutionnelle, sans compensation financière, et surtout sans redéfinition collective et transparente de leur rôle, ces modifications alimentent une déresponsabilisation insidieuse des enseignant<sup>e</sup>s. **Cette dynamique de reprise en main autoritaire fragilise l'autonomie professionnelle et accentue le sentiment de perte de sens au sein des équipes pédagogiques.**

Quant à la modification du *Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant* (RStCE), elle ouvre la voie à une augmentation effective du temps de travail, notamment dans l'enseignement spécialisé, en venant légaliser rétroactivement des pratiques jusque-là irrégulières ou en appliquant de manière erronée des dispositions réglementaires. Plutôt que de corriger des écarts

à la norme, elle vise explicitement à les entériner, sans évaluation d'impact, sans fondement empirique, et sans consultation des personnes concernées. C'est là non pas une simple maladresse administrative, mais un véritable déni du principe même de gouvernance partagée.

**Le Département semble persuadé qu'il peut piloter durablement l'école publique à l'aide d'indicateurs quantitatifs et de logiques purement gestionnaires, mais cette illusion technocratique, déconnectée de la réalité humaine du travail enseignant, ne résiste pas à l'épreuve du terrain.** En effet, une colère profonde et légitime sourd de la base. D'abord sous la forme d'un boycott administratif massif, puis, en mars, dans l'espace public, où plus de 1 500 collègues, issus de l'ensemble des ordres d'enseignement, ont manifesté clairement leur refus d'être relégués au rang d'exécutant<sup>e</sup>s dociles et silencieux<sup>e</sup>s. Un préavis de grève a été déposé. La mobilisation s'intensifie, s'organise, et s'inscrit désormais dans une dynamique inter-degrés inédite, révélatrice d'une volonté collective de bâtir un front syndical unifié face aux atteintes répétées à nos métiers et à l'autonomie professionnelle.

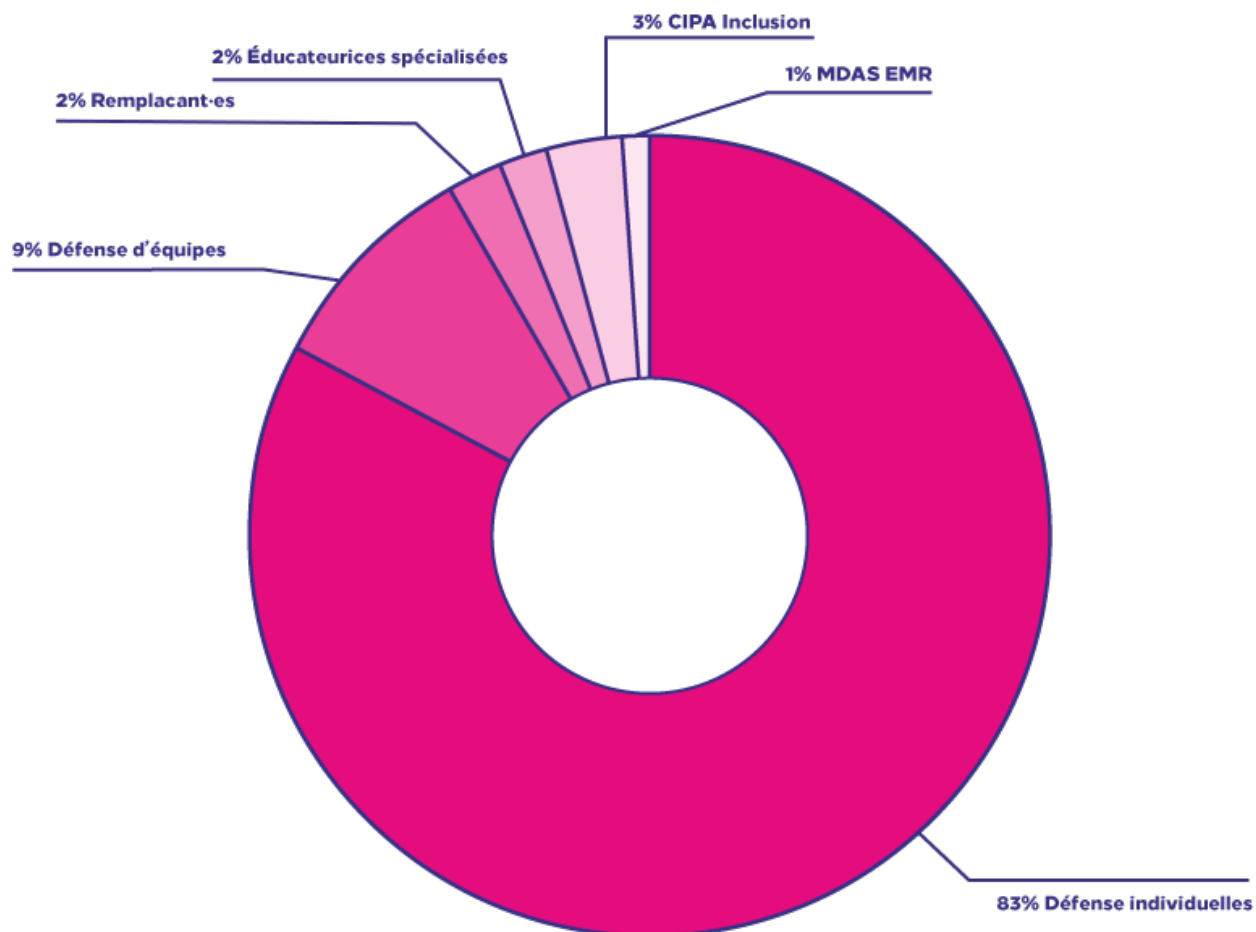
C'est là notre force : notre capacité à dépasser les appartenances sectorielles, à briser les cloisons historiques, et à faire converger les luttes. En dépassant les logiques corporatistes, nous nous opposons fermement, collectivement et lucidement à une politique qui, de toute évidence, instrumentalise les divisions pour imposer des réformes autoritaires, sans concertation, sans éthique, et sans respect pour celles et ceux qui font vivre l'école publique au quotidien.

Ce rapport d'activité témoigne de l'activité intense de cette année — de ses luttes, de ses victoires, de ses blessures, mais surtout de l'inflexible engagement de la SPG au service d'une école publique forte, inclusive et démocratique. Il constitue également un appel: un appel à poursuivre la lutte, à consolider nos rangs, à ne rien céder face aux logiques autoritaires, à rester debout, collectivement, dans la tempête.

**Nous avons démontré que nous savons gagner. Il nous appartient désormais de prouver que nous saurons tenir, résister dans la durée et continuer à porter haut l'exigence d'un service public de qualité pour toutes et tous.**

Francesca Marchesini, présidente

# 1. DÉFENSES PROFESSIONNELLES



La SPG suit tant des situations individuelles que des situations collectives d'une école, d'un établissement, ou même d'une fonction, telle que les maitres<sup>es</sup> des disciplines artistiques et sportives (MDAS), les coordinateurices pédagogiques (CP) ou les remplaçant<sup>es</sup>.

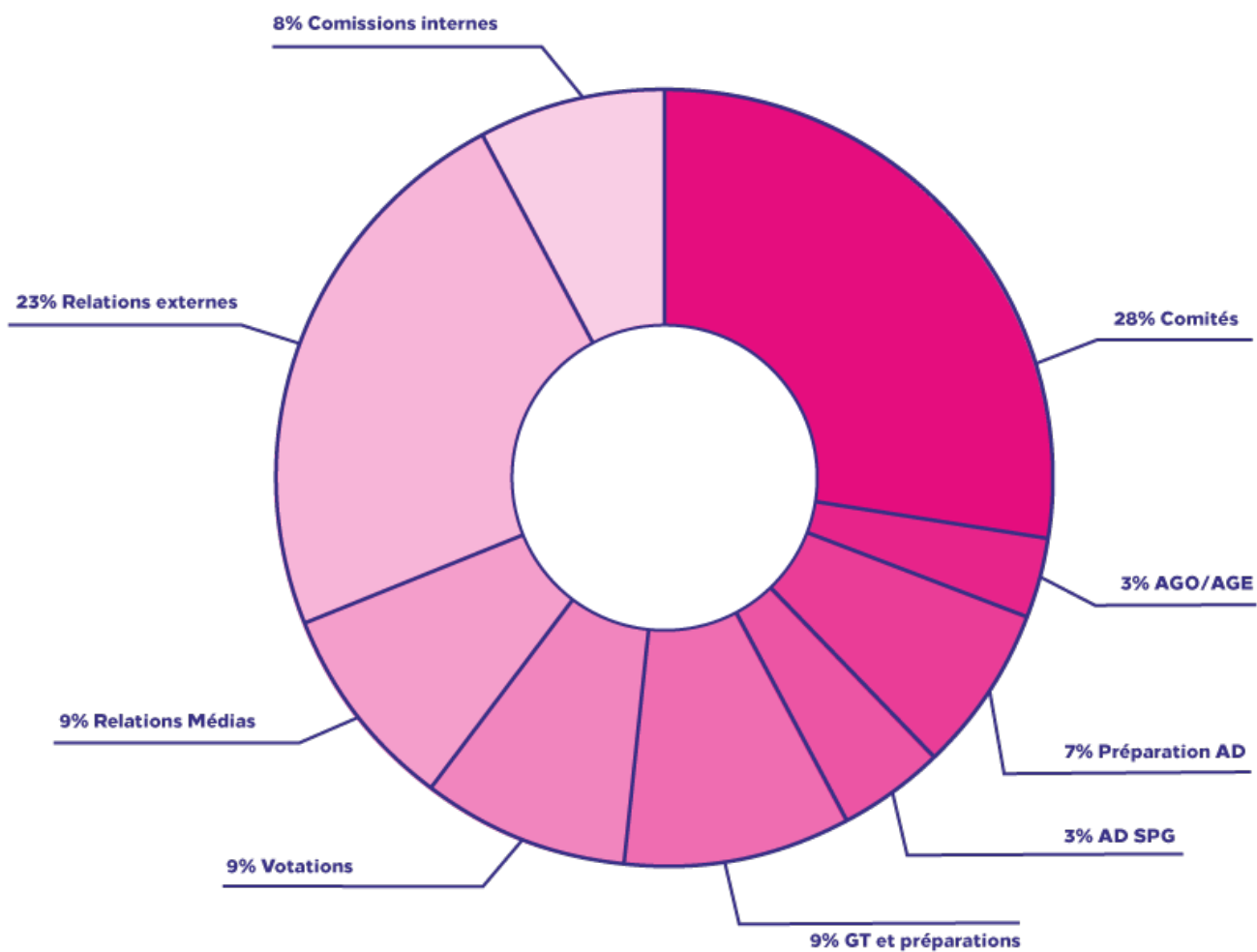
Cette année, la SPG — essentiellement en la personne de sa présidente — **a assuré le suivi de 46 enseignant<sup>es</sup>, soit 9 personnes de moins que l'année précédente.** Dans ce cadre, la SPG a accueilli dans ses locaux ou assisté à près de 82 séances aux ressources humaines (RH), à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et dans les écoles. Ces indications ne prennent pas en compte les temps de préparation des séances (lecture, contacts et téléphones divers) et les entretiens avant et après les séances. **La SPG a donc consacré quelques 184 heures à ces défenses individuelles.**

**La SPG a également soutenu 4 équipes d'écoles, soit 6 de moins que l'année précédente** et les a accompagnées lors de 5 séances. Elle a donc consacré plus de dix heures à ce type de défense professionnelle.

Enfin, la SPG a également soutenu dans ses démarches cette année les MDAS, les remplaçant<sup>es</sup> longues durées, les enseignant<sup>es</sup> responsables des service de prestation inclusive et de pédagogie spécialisée (SPIS) ou encore les psychologues du CIPA Inclusion, à qui elle a consacré une vingtaine d'heures.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. **La SPG a donc consacré cette année près de 796 heures aux défenses professionnelles soit 11 heures de plus que l'année dernière.**

## 2. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GÉNEVOISE



---

## 2.1. Comité

**Le comité s'est réuni à vingt reprises au cours de l'année pour assurer le suivi rigoureux et constant** des nombreux dossiers qu'il traite: référendum et votation sur la formation des enseignant·s, co-intervention, remplacements, OMP, etc. **Le cahier des revendications 2023-2028 a pu être finalisé grâce au travail déterminé du comité et des groupes de travail. Il a été transmis au département et sert désormais de boussole syndicale dans l'élaboration des positions et des actions du comité.** Le grand nombre d'objets à traiter a, une fois encore, contraint le comité à effectuer des choix dans ses priorités, **au prix de renoncements douloureux mais nécessaires dans un contexte de surcharge chronique.**

Le comité a également participé à plusieurs rencontres avec Anne Hiltpold afin de traiter certains dossiers politiques, notamment autour de la directive sur le temps de travail. **Ces rencontres ont souvent été l'occasion de rappeler avec fermeté la position de la SPG, en portant la voix du terrain face à des choix politiques déconnectés des réalités vécues par les collègues.**

Suite à **l'imposition unilatérale** par le département de modifier le cahier des charges des MA et le règlement (B5 10.04 - RStCE) et d'imposer la directive sur le temps de travail, la SPG, réunie en AD en février 2025, **a lancé une mobilisation de grande ampleur en réponse à une attaque directe contre les conditions de travail du corps enseignant.** Le boycott administratif de départ a laissé place à une grève suite à l'AGE du 06 mars 2025. La forte mobilisation du corps enseignant témoigne **d'un ras-le-bol massif et profond au sein du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), face au manque de moyens structurels et à l'asphyxie bureaucratique ainsi, qu'au manque de moyens accordés et la lenteur administrative,** dénoncés depuis de nombreuses années par le syndicat.

Ces mobilisations ont, une fois de plus, puisé intensément dans les forces militantes de la SPG, mettant en lumière à la fois notre détermination collective et les limites concrètes des ressources humaines dont dispose notre comité. Si, suite aux appels lancés lors des AD, un renouvellement du comité se fait timidement, il faut rappeler aux membres que la présidente actuelle atteindra la fin de ses mandats sans qu'une succession ne se soit déclarée. **Ce constat doit résonner comme un appel urgent à l'engagement: notre force réside dans notre nombre et notre capacité à nous organiser collectivement.** Le futur du syndicat, et celui de l'école publique genevoise, dépendra de notre capacité à renforcer nos rangs, à renouveler nos forces et à faire vivre une structure qui nous appartient à toutes.

*(fmi/gbd)*

---

## 2.2. Formations et évènement

Comme à l'accoutumée, la SPG a proposé une demi-journée de formation pour présenter le rôle et la fonction des délégués aux membres intéressés. Elle a mis sur pied tout au long de l'année de nombreux groupes de travail, tant sur le thème de la co-intervention, du départ à la retraite, du *burnout*, des problèmes rencontrés avec la Ville de Genève, de la mobilisation que sur la formation initiale, l'école inclusive — en collaboration avec le SRED — ou encore de la réévaluation de la fonction des MDAS. **Ces espaces de réflexion collective et de mutualisation des vécus ont permis d'alimenter nos revendications et d'affirmer une expertise issue du terrain, trop souvent ignorée par les autorités. Ils ont répondu à une urgence criante dans un contexte marqué par l'autoritarisme croissant du DIP et son manque d'écoute des professionnels.** Nos locaux ont également accueilli le fils de la présidente durant la journée *Futur en tous genres*. Un geste symbolique, mais important, qui réaffirme notre attachement à l'égalité des parcours et à l'ouverture de nos espaces.

Il faut rappeler aux membres que **le bouche-à-oreille est un outil syndical essentiel pour renforcer la visibilité, l'ancrage et la légitimité de notre association professionnelle. Cette réalité souligne l'urgence de renforcer notre maillage et notre présence à tous les niveaux du système éducatif, dès la formation initiale.** Il serait nécessaire de resserrer encore plus les liens avec l'université et d'imaginer des actions et moments de rencontres avec le grand public. **Nous devons affirmer haut et fort dans l'espace public la légitimité de notre combat pour une école publique de qualité, inclusive, égalitaire et émancipatrice.**

Au niveau de la communication en ligne, une proposition de quitter les réseaux sociaux propriétaires (groupe Meta) — suite aux diverses annonces masculinistes de M. Zuckerberg et de l'abandon de mesures de *fact-checking* — est en cours d'analyse, ce afin d'éviter de perdre trop d'abonnés. **Ce questionnement s'inscrit dans une réflexion éthique plus large sur les outils numériques utilisés par les organisations progressistes.** À ce jour, les comptes Facebook et Instagram de la SPG sont suivis par respectivement 1 293 (+21) et 557 (+136) personnes. Une augmentation de *followers* largement portée par

**notre implication forte et constante due aux nombreuses publications** dans le cadre du référendum, de la campagne de votations et de la mobilisation débutée en février 2025. **Cette visibilité numérique reste un levier puissant, mais doit être pensée en cohérence avec nos valeurs et notre autonomie.**

En effet, le référendum sur la durée de la formation ayant abouti, il a laissé place à la votation populaire du 22 septembre 2024. Outre le suivi de la gestion des comités référendaires, la préparation et la mise en place de la campagne de votations — avec la production de créations tout aussi bien textuelles, graphiques que cinématographiques — ont sollicité de nombreuses ressources de la part de la SPG durant la période estivale. **Une mobilisation exemplaire, menée dans un contexte difficile, qui a démontré une fois de plus la force de notre réseau militant.** Le résultat des urnes est heureusement sans appel, la réduction de la formation ayant été rejetée à 61,74 %. Une victoire qui a permis de montrer que les associations professionnelles et la gauche ne laisseront pas passer les divers projets idéologiques, technocratiques ou rétrogrades de la droite. **C'est une victoire collective, une démonstration de notre capacité à unir nos forces au-delà des appartenances pour défendre une formation initiale solide et respectueuse de notre métier. Le comité remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette victoire!**

(gbd/fmi)

---

## 2.3. Assemblée des délégués de la SPG

Cette année le Bureau a décidé de remettre deux assemblées en soirée, afin de toucher d'autres professionnels qui ne parviennent pas à se libérer la journée ou sur temps scolaire. **Les informations importantes ont été transmises tout au long de l'année via l'info-lettre ainsi que le groupe Whatsapp des délégués, et chacun est invité à consulter régulièrement le site internet de la SPG.**

Durant cette année, la SPG a par ailleurs organisé plusieurs groupes de travail et de réflexion, dont des échanges avec Marion Dutrévis (SRED) autour de la formation et de l'école inclusive, des séances d'échanges de pratiques et de réflexion autour de la co-intervention — mise en place à la rentrée sans préparation aucune —, une séances

d'informations en vue de la retraite, ainsi que les presque traditionnelles séances d'information et de formation des délégué·es ou futur·es délégués.

Suite au référendum contre la loi 11926 — visant à réduire la formation initiale des enseignant·s à trois ans — déposé par la SPG et le comité référendaire, les Genevois·s se sont prononcés le 22 septembre 2024 pour le maintien de la formation en 4 ans, c'est une belle victoire! Une réflexion sur le thème de la formation en général est actuellement menée par les différent·s partenaires.

**La directive sur le temps de travail du personnel enseignant et le remaniement du mandat des MA ont été largement discutés lors des AD et reconnue comme un nouveau moyen d'ajouter des charges et des heures de travail aux enseignant·s et aux maitres·ses adjoint·s.** Des actions de grève administrative ont été décidées suite à l'AD du 03 février 2025, avec l'idée d'une grève progressive précisée lors de l'AGE du jeudi 06 mars 2025.

(sgi/mmn/crs)

---

## 2.4. Commissions internes

---

### 2.4.1. MDAS arts visuels (MDAS-AV)

La commission interne MDAS AV AC&M s'est réunie une fois cette année. **La réévaluation pour le passage en classe 18 des MDAS-AV AC&M n'a pas été acceptée. Un courrier de l'office du personnel de l'État (OPE), daté du 13 décembre 2023, adressé aux ressources humaines du DIP, stipule la décision de maintenir les MDAS-AV AC&M en classe 16.** Ce n'est qu'en octobre 2024 que la SPG a pris connaissance de cette décision. Étant informée trop tardivement, la SPG n'a pas pu faire opposition dans les délais légaux. Elle a remis sur pied un groupe de travail pour recommencer le processus de réévaluation.

**Concernant l'équipement numérique des ateliers AV, une phase test a été mise en place dans différentes écoles afin de mieux répondre aux besoins spécifiques et aux usages de la discipline.** Depuis la rentrée 2024, les MDAS-AV ont été surpris d'apprendre par leur hiérarchie qu'ils ne seraient plus remplacés en cas d'absence d'une journée. Iels ne seront remplacés qu'à partir de deux semaines d'absence.

Une directive est en cours concernant le partage des ateliers AV AC&M avec le GIAP. Des alertes sont lancées sur les problématiques liées à ce partage et la nécessité de permettre aux MDAS d'occuper leur local en dehors des heures d'enseignement. Enfin, Madame Clémentine Kung représentera la SPG à la COMEFE, en remplacement de Madame Marianne Sottas.

(cmn)

---

### 2.4.2. MDAS éducation physique (MDAS-EP)

Les membres de la commission MDAS-EP se sont questionnés sur le fonctionnement de la méthode d'évaluation de G'EVOLUE. Un membre a participé aux séances de travail du CARTEL, afin de suivre ce dossier et de partager l'expérience acquise lors de la réévaluation des MDAS-EP il y a quelques années.

Des membres évaluent les nouveaux outils numériques à disposition durant l'année scolaire et devront en faire un retour après utilisation dans les leçons (tablettes en prêt).

(vdg/mby)

---

### 2.4.3. MDAS éducation musicale et rythmique (MDAS-EMR)

**La commission est ébranlée par l'accueil très inégal que le service RH de la DGEO a réservé à ses propositions.** Les discussions au sujet de l'équipement des salles de rythmique/musique sont en bonne voie, et une phase test est en cours pour l'équipement informatique des MDAS-EMR.

**En revanche, la procédure de réévaluation de la fonction ainsi que d'importantes modifications des modalités à l'embauche (deux années de suppléance rémunérées en classe 14 avant la période probatoire) ont mis en évidence de graves lacunes de communication entre la DGEO, l'OPE et les MDAS-EMR:** la commission déplore d'être, soit mise devant le fait accompli, soit maintenue dans l'ignorance des décisions prises, ce qui pose d'importants problèmes dans les cas où il faudrait faire recours. Un soulèvement de certains collègues MDAS EMR, syndiqués et non syndiqués, débouche actuellement sur la recherche d'autres moyens, externes à la SPG, pour obtenir considération et reconnaissance de leurs spécificités.

(cb/ebn/afa/mmi/cpr/ivi)

---

#### 2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés

Comme chaque année, la commission interne a organisé quatre rencontres, en tenant compte des réunions prévues avec la direction générale de l'OMP (DGOMP). **Bien que cette instance soit ouverte à tous les membres de la SPG travaillant à l'OMP, la participation reste limitée. Pourtant, elle joue un rôle clé en faisant le lien entre le terrain et la direction.**

Ces réunions ont été l'occasion pour les collègues de l'enseignement spécialisé (enseignant·s et éducatrices) d'exprimer leurs préoccupations. **La commission a poursuivi son travail essentiel: préparer les ordres du jour des échanges avec la direction de l'OMP et assurer le suivi de dossiers majeurs. Parmi eux: les horaires de travail des éducatrices, l'encadrement des repas, l'évolution de l'OMP sous la nouvelle direction, l'avenir des consultations ou encore les transformations des structures.** Afin de défendre ces enjeux, des représentant·s de la commission rencontrent régulièrement la direction aux côtés des autres syndicats.

(afz)

---

#### 2.4.5. Coordinateur·s pédagogiques (CP)

Cette année, les coordinateurices d'établissement (CP-E) ont maintenu un effectif stable de trente personnes exerçant cette fonction. La planification du travail des CP-E les mercredis demande du temps et des compétences. **Un «bureau», composé de six CP-E, a été mis en place il y a deux ans pour organiser ces temps de travail hebdomadaires du collectif CP et pallier le manque d'un·e coordinateur·trice métier ou d'un·e chef·fe de service comme demandé depuis plusieurs années par la SPG.**

Suite à la demande d'une formation autour de l'organisation du travail des CP à la DGEO, en août 2024, un diagnostic a été commandé par la DGEO au Service de médiation scolaire (SMS). Les CP attendent le retour au mois de mai.

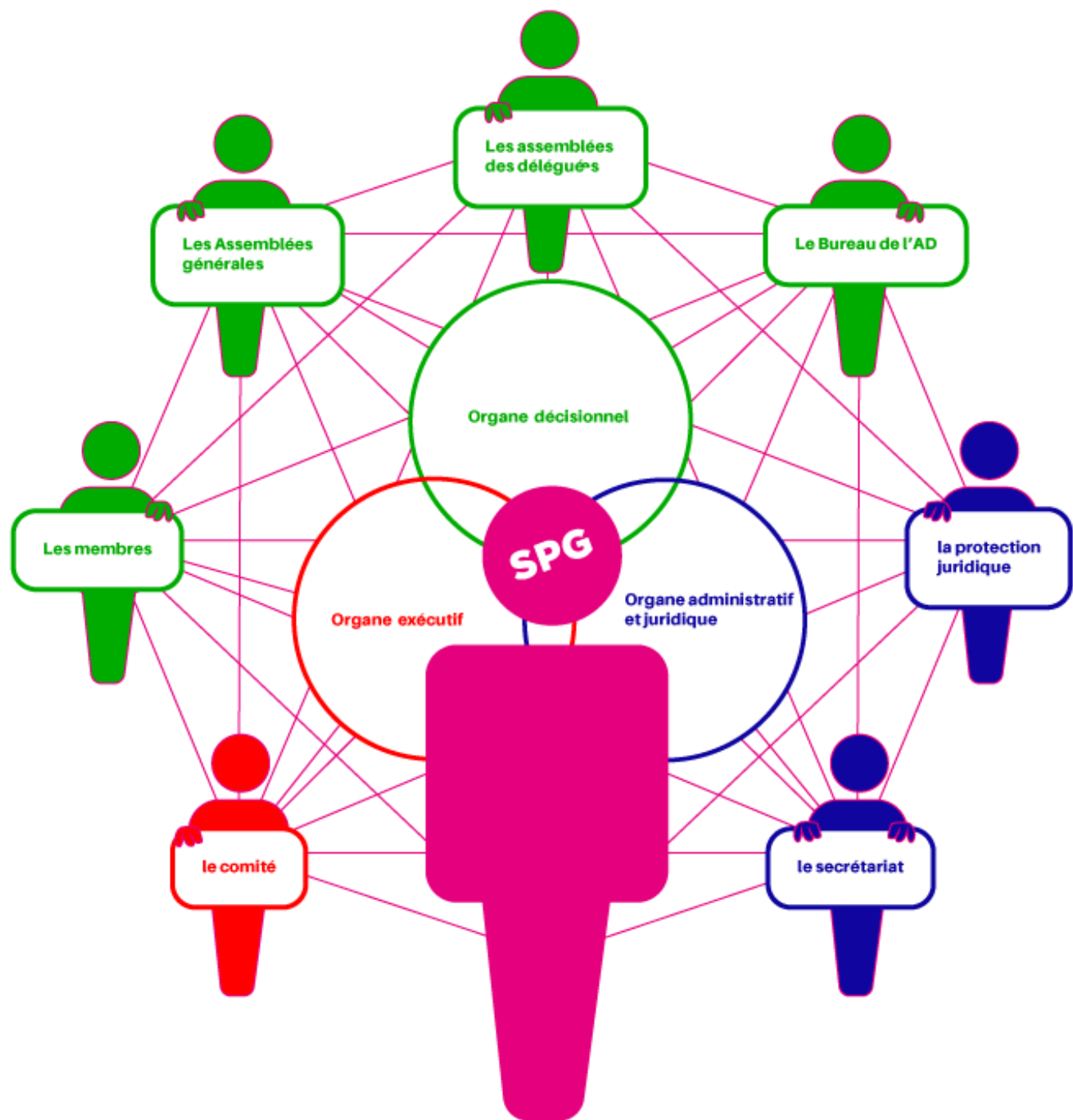
Une «plateforme CP», dont la composition exacte n'est pas encore stabilisée, ni connue de l'ensemble des directions, est normalement chargée de coordonner le travail des CP-E. **Un mode opératoire (MOP) propre à cette fonction a été mis à jour cette année encore pour cadrer le fonctionnement des CP-E. Malgré la demande réitérée des CP-E de participer à l'élaboration de ce document, il a été établi sans consultation préalable.** À ce jour, ce MOP est un document qui n'est pas suivi, même par les personnes qui l'ont produit, comme c'est le cas pour les procédures de communication ou d'invitation des CP à des réunions professionnelles avec le SMS, par exemple.

**Les CP ont toutefois obtenu une formation, en cours d'emploi, de formatrice d'adultes de niveau universitaire, incluse dans leur temps de travail et payée intégralement par le service des ressources humaines.** Les modalités restent encore à définir.

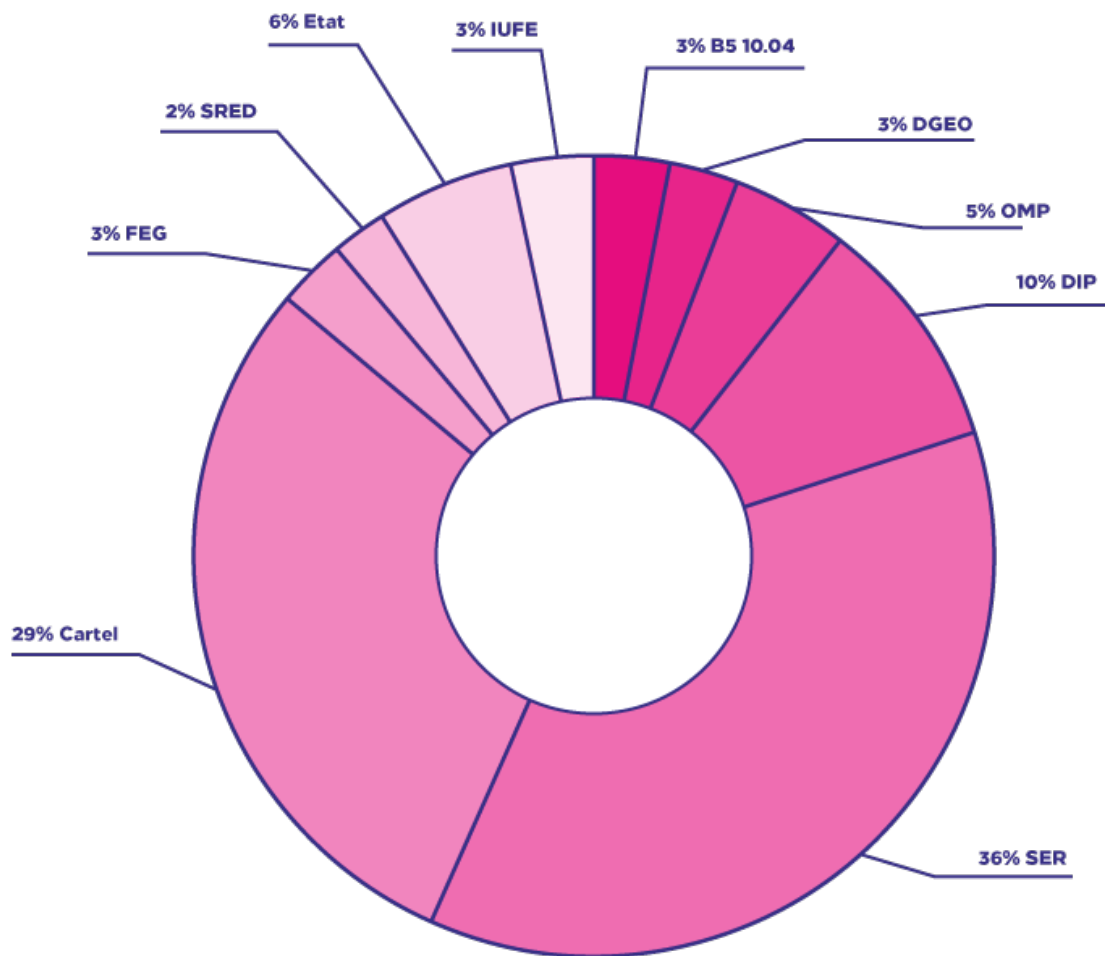
Cette année, le groupe des CP-E syndiqués s'est réuni une fois par mois à midi pour faire remonter à la DGEO les dysfonctionnements qui impactent leur travail: **manque de cohérence, insuffisance de communication et de suivi entre la plateforme, les CP-E et les directions d'établissement.**

Le retour du SMS donnera lieu à des nouvelles réflexions sur la gestion du groupe des CP-E, qui attend la suite de ce travail avec impatience.

(ymz/ohr)



### 3. RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



---

### 3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B5 10.04)

La commission s'est réunie à six reprises cette année scolaire, offrant à la SPG l'opportunité de participer activement aux discussions portant sur des sujets aussi variés que la directive sur le temps de travail, la mise à jour du cahier des charges des MA du primaire et du RP OMP, l'enquête de satisfaction du DIP, l'état d'avancement du projet G'Evolve et la présentation de la méthodologie STRATA.

Dans ce cadre, la directive sur le temps de travail des enseignant·s émane d'une volonté du DIP présentée comme clarificatrice du temps de travail du personnel enseignant. **Le groupe de travail y relatif a tenu neuf séances de deux heures, au cours desquelles les contributions des associations professionnelles ont été systématiquement ignorées, voire méprisées.** En conséquence, des modifications ont même été apportées après les dernières séances, sans concertation, et la version finale s'est révélée profondément différente du document ayant servi de base aux discussions. **Les associations ont unanimement dénoncé l'absence de prise en compte de leurs préoccupations, laissant un profond sentiment d'instrumentalisation et de défiance face à un texte final qui ne répond ni aux attentes ni aux réalités du terrain.** Au moment de l'écriture de ces lignes, la mobilisation gronde dans tous les ordres d'enseignement: le corps enseignant refuse d'être réduit à une variable d'ajustement cachée.

Par ailleurs, **la SPG s'est opposée fermement et sans ambiguïté aux modifications du cahier des charges des MA**, estimant qu'elles alourdissent leurs missions de manière unilatérale, sans reconnaissance de la charge supplémentaire ni revalorisation salariale, et participent à **une déprofessionnalisation insidieuse des équipes pédagogiques.** Ces changements découlent d'un rapport sur la gouvernance des directions d'établissements primaires, lequel a conclu à la nécessité de renforcer les directions scolaires. **Mais plutôt que d'engager un débat sur le rôle de chacun dans la gouvernance, le département a préféré transférer des responsabilités sans les moyens correspondants.** En réponse, un travail budgétaire a été entrepris pour ajouter des périodes supplémentaires pour les MA dans le cadre du budget 2025. Les modi-

fications visent à confier aux MA plus de responsabilités dans le suivi des élèves, la gestion du climat scolaire et l'implication dans l'encadrement institutionnel des établissements.

Dans un autre registre, l'enquête de satisfaction menée par le DIP visait à identifier les priorités en matière de politique RH pour améliorer le climat et les conditions de travail. Elle servira de base à la stratégie RH du DIP pour les quatre prochaines années. **Deux axes problématiques identifiés par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) sont le bien-être au travail et le soutien organisationnel. À cet égard, la SPG a dénoncé avec force un stress accru, une surcharge de travail et un manque de soutien hiérarchique.** Les enseignant·s, malgré leur expertise, sont privés d'autonomie et subissent un rythme de réformes incessant, notamment avec l'introduction du PER numérique et des nouveaux MER de français. **Le tout dans un climat d'usure professionnelle généralisée, que les promesses de « dialogue social » ne suffisent plus à masquer.**

Enfin, la SPG a assisté à la présentation du projet G'Evolve et de la méthodologie STRATA, qui repose sur des critères présentés comme précis, objectifs et transparents. Ce système d'évaluation des fonctions permettra, après sa création, de proposer des grilles de salaires, **mais les arbitrages finaux, notamment politiques et financiers, resteront entre les mains du Conseil d'État, posant de sérieuses questions sur la portée réelle du processus.** L'approche entend prendre en compte de manière plus complète les responsabilités, offrant une évaluation plus riche que les seuls cahiers des charges. **Cependant, la SPG restera particulièrement vigilante sur les critères retenus, la transparence du processus et l'usage de l'intelligence artificielle, qui devrait permettre d'extraire automatiquement des éléments des cahiers des charges, mais soulève également des enjeux éthiques et syndicaux non négligeables.**

(ssa/fmi)

---

## 3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

---

### 3.2.1. Rencontres DGEO — SPG

Cette année, quatre rencontres ont été agendées entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le comité de la SPG, dans le cadre des commissions pédagogiques avec le SEE, ainsi que lors de bilatérales avec d'autres services (RH, SSE, etc.). **Les deux premières réunions ont permis de faire remonter plusieurs préoccupations concrètes du terrain: mise en place de la co-intervention, accès aux bâtiments durant les vacances scolaires, conditions d'entrée dans le métier, débarras du matériel pédagogique obsolète, ou encore dysfonctionnements liés au remplacement des MDAS.**

À partir du lundi 3 février 2025, l'Assemblée des délégués a mandaté le comité pour suspendre sa participation à toute séance avec les autorités, tant que les revendications formulées dans la résolution adoptée ce jour-là ne sont pas prises en compte.

Au moment de la rédaction de ce rapport, seule la directive sur le temps de travail a fait l'objet d'une timide ouverture de la part de la conseillère d'État. **En revanche, les enjeux relatifs au cahier des charges des MA et à la révision du règlement B5 10.04 — RStCE demeurent des points de blocage justifiant pleinement la poursuite du mouvement de grève.**

Une véritable bataille de communication est engagée avec la DGEO et le département concernant les conséquences des modifications de la directive. **Si tant d'énergie est déployée pour convaincre que ces changements ne modifient rien, la question reste entière: pourquoi alors les imposer?**

*(gbd)*

---

### 3.2.2. Bureau des associations (BASS)

Le Bureau des ASSociations (BASS) ne s'est pas réuni cette année.

*(ohr/fmi)*

---

### 3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (CoFOEP)

Cette commission, présidée par Monsieur Yann Éric Dizerens, directeur RH de l'enseignement obligatoire, statue sur les questions relatives à la formation continue, en lien avec les instances de coordination responsables de la formation initiale. **Cette année, nous avons principalement parlé du catalogue de cours proposés par le département. Le choix des cours dépend surtout des demandes et inscriptions des enseignant·s lors de l'année précédente.**

Nous avons donc passé en revue le catalogue des formations proposé aux enseignant·s primaires, noté et commenté les différents mouvements d'annulation de cours.

Les délégués SPG sont toujours très attentives à rappeler la contrainte que représente la formation personnelle hors temps scolaire. Iels veillent également à ce que cette commission permette des débats et ne soit pas qu'un organe d'information. **Cette année cependant, deux séances ont été annulées par le département, alors que le contexte de formation continue était terriblement tendu en raison de la mise en place du co-enseignement trop peu suivi et accompagné pour les enseignant·s des plus petits degrés à Genève.**

Le calendrier des autres séances a lui aussi été modifié pour des raisons d'agenda de M. Dizerens.

En ce moment, les délégués SPG n'assistent plus à la CoFOEP en raison du boycott voté par l'AD.

*(ndbr/sfl)*

---

### 3.2.4. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (CoMEFE)

En 2024, la CoMEFE s'est réunie deux fois. Un représentant des caissiers-comptables du CO a rejoint la CoMEFE. Il n'y a toujours pas de représentant de la FAMCO.

Les 132 ateliers MDAS-AV, AC&M disposeront de l'équipement nécessaire de base pour répondre aux attentes pédagogiques.

Un groupe de travail impliquant les MDAS AV sera organisé pour définir les besoins essentiels et évaluer la nécessité de conserver les articles de mercerie.

**Les MDAS rencontrent des difficultés à obtenir l'allocation de 200 CHF, ils souhaiteraient donc que ce montant leur soit à nouveau attribué directement.**

Un prestataire externe a été mandaté pour l'affûtage et la réparation des massicots. Il vient dans les écoles pour récupérer le matériel et le rapporter après.

**Un petit nombre d'articles de faible consommation sera prochainement retiré de l'économat du DIP (ECDIP), car peu ou plus utilisé.**

(foi/mss/vnl/elr)

---

### 3.2.5. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

La commission mathématique, science de la nature et numérique ne s'est à nouveau pas réunie cette année.

(abpr)

---

### 3.2.6. École&Culture

La Commission s'est réunie à trois reprises. **Ses membres sont régulièrement invités à visionner les propositions soumises par les nouvelles-aux partenaires, chaque année de plus en plus nombreux.** Il est à noter qu'en fonction du budget disponible, les projets validés par la commission ne peuvent pas être nécessairement intégrés à la programmation.

Pour la saison 24-25, 160 activités couvrant des domaines artistiques culturels variés ont été proposées au catalogue *École&Culture*. Soit une moyenne de 6,5 activités par jour d'école et 2,4 places offertes par élève pour l'année. Ces chiffres ne prennent pas en compte les activités hors programmation, mais pour lesquelles *École&Culture* communique et diffuse l'information auprès du corps enseignant via le bulletin de la DGEO. **Ces propositions connaissent un grand succès dès leur diffusion.** On observe que de nombreuses classes de l'OMP s'inscrivent à la programmation. *École&Culture* fait au mieux pour leur proposer des activités sur-mesure, notamment en termes d'accessibilité. **Les retours du corps enseignant, qu'ils soient positifs ou réservés, sont très précieux et permettent d'ajuster au mieux l'offre à la demande.**

(ctan)

---

### 3.2.7. Commission langues et cultures d'origine (LCO)

La commission langues et cultures d'origine (LCO) ne s'est pas réunie cette année.

(ssa)

---

### 3.3. Office médico-pédagogique (OMP)

---

#### 3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats

Cette année, cinq rencontres, menées par le nouveau directeur général, sont planifiées. Des membres du comité de direction (CODIR) sont également présents en fonction de la pertinence. Les points mis à l'ordre du jour par la SPG sont abordés, des réponses sont apportées ce qui peut permettre un suivi des dossiers. **La direction semble à l'écoute mais les dossiers évoluent de manière aléatoire. Les questionnements de la part des collaborateurices quant aux futures orientations de l'office médico-pédagogique ainsi que sur des thèmes récurrents demeurent.**

(ffx)

---

### 3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

---

#### 3.4.1. Commission consultative de l'école et de la formation (CCEF)

Le passage à la nouvelle législature (2023) a vu rebaptisée la « commission consultative de l'école inclusive » en « commission consultative de l'école et de la formation ». Initialement, la commission devait « fournir des préavis (...) en matière d'école inclusive », « étudier et proposer (...) toute mesure visant à favoriser l'école inclusive » et « veiller à la coordination des efforts fournis en la matière » (Règlement C 1 10.03, version 12.10.2016). Désormais, elle a pour mission « de favoriser l'information, la complémentarité et la coordination des activités et des projets des acteurs publics et privés de la politique de l'école et de la formation », ainsi que « de donner des préavis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à l'école et à la formation » (Règlement C 1 10.03, version 22.11.2023).

**L'orientation est donc passée d'un mandat centré sur l'inclusion scolaire à un champ plus vaste et moins précis. La commission paraît aujourd'hui se concentrer sur la transmission d'informations** concernant « les questions générales relatives à l'école », avec la possibilité d'émettre des recommandations dont le devenir demeure toutefois incertain. De plus, l'aspect trop généraliste des sujets abordés limite souvent l'approfondissement de chacun d'eux.

Ainsi, cette commission a-t-elle informée de la feuille de route de la législature en cours, de l'existence de nombreuses instances chargées de proposer des actions dans de thématiques précises, de la mise en œuvre du projet Entrée en scolarité 1P-2P, des actions qui ont été menées au sein de l'OMP pour la rentrée dernière, de la mission de l'Observatoire du décrochage scolaire ou encore des actions mises en œuvre pour renforcer les compétences en santé des élèves.

**En somme, la commission sert bien davantage à tenir au parfum les différentes entités représentées de ce qui a été pensé, voir mis en œuvre — pour qu'elles se coordonnent autour de l'école — qu'à élaborer de véritables propositions ou à rendre des préavis dignes de ce nom.**

Prenant en compte la jeunesse de cette commission, je fais toutefois le souhait qu'elle sache faire émerger des groupes de travail capables d'anticiper les enjeux et de proposer des actions concrètes, afin de faire progresser la vision de l'école et de la formation grâce aux compétences réunies.

(cbl)

---

#### 3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique

La plateforme SEM-AP (associations professionnelles) s'est réunie trois fois cette année avec deux réunions supplémentaires et spécifiques au *Suivi et administration de la formation et de l'enseignement* (SAFE) et à l'étude pour la simplification de l'authentification des élèves.

**Les trois principales rencontres ont abordé principalement le déploiement de l'équipement numérique dans les écoles (Tableau blanc interactif (TBI), tablettes, chariots, scotch, ...), les problèmes rencontrés par les enseignant·s du primaire après la nouvelle configuration de cet automne avec le passage à un accès nominatif (partage de dossiers communs, remplaçants sans adresses e-mails EDU, ...) et la présentations du programme SAFE qui vise à sécuriser et simplifier le fonctionnement administratif du DIP.**

**Prévu pour entrer en vigueur à la rentrée 2026, SAFE couvrira l'ensemble du parcours**

**éducatif, de la petite enfance à la formation professionnelle tertiaire, incluant l'enseignement public et privé.** Il s'appliquera aussi bien à l'enseignement ordinaire qu'à l'enseignement spécialisé. Ce programme sera utilisé par les enseignants et le personnel administratif, et sera également accessible aux élèves et aux parents, via un portail dédié, leur permettant de consulter des informations et d'échanger avec les écoles. **L'objectif est de remplacer les applications obsolètes (nBDS, SMOG, MEMO, GECO, etc.) par une solution moderne et sécurisée, afin de mieux se protéger contre les cyberattaques.**

(ohr/ssa)

---

### 3.4.3. Groupe de travail sur la révision de la formation des enseignant·s

Ce nouveau groupe est mis en place suite à la votation sur la durée de la formation des enseignant·s. La SPG est dans l'attente de la première convocation.

(mlb, fmi)

---

## 3.5. Syndicat des enseignant·s de Suisse romande (SER)

---

### 3.5.1. Comité du SER (CoSER)

En 2024, le Comité du SER s'est réuni à neuf reprises, poursuivant avec rigueur ses travaux à Lausanne et ponctuellement à Neuchâtel. L'arrivée d'Arnaud Fritschi de l'Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF) a enrichi les débats d'un regard nouveau. Au fil de ces séances, le Comité a œuvré à renforcer le fonctionnement interne du SER, **à soutenir les associations cantonales face à leurs défis quotidiens, et à organiser les temps forts du syndicat: SRL, Journée de l'enseignement spécialisé, Assemblée des délégués.**

Deux enquêtes marquantes ont rythmé l'année: l'une sur l'école inclusive, l'autre sur la satisfaction professionnelle. **Toutes deux ont révélé un attachement fort au métier, mais aussi des inquiétudes persistantes sur les conditions cadres et la charge de travail.**

Sur le plan politique, le SER s'est montré attentif aux tentatives de fragilisation de la formation, que ce soit par des accès facilités aux HEP ou des cursus écourtés. Il a soutenu les associations canto-

nales (AC) dans leurs résistances et défendu sans relâche la qualité de l'enseignement.

**Le rayonnement du SER s'est aussi illustré à l'international: de Singapour à Buenos Aires, en passant par Budva, sa voix a porté haut les exigences suisses pour une éducation publique forte et équitable.** Si le retour de la SPV au sein du SER reste un objectif non encore atteint, des perspectives prometteuses s'ouvrent avec FPS/BCH.

Dans un contexte de pénurie croissante et de pressions politiques, le Comité du SER a su faire preuve de constance et d'engagement, mobilisant une énergie considérable pour maintenir l'exigence et la solidarité au cœur de son action.

(fmi)

---

### 3.5.2. AD du SER

L'Assemblée des délégués 2024 du SER, tenue sur les rives du lac de Neuchâtel, a revêtu **une tonalité singulière, marquée par une étape historique: la rencontre conjointe des deux faitières nationales, le SER et le LCH. Ce moment de convergence a permis d'entériner le contrat de société consacrant la création de [Formation.ch](https://www.formation.ch), fruit de longues négociations, et augure d'un avenir renforcé pour la formation continue du corps enseignant en Suisse.**

Sur mandat de l'AD, le groupe de travail chargé de la refonte du *Code de déontologie* a mené à terme sa mission, aboutissant à une version révisée distribuée à l'ensemble des membres en début d'année 2025. De même, une vaste entreprise de mise à jour des statuts et règlements du SER a été engagée, afin d'en assurer la cohérence avec les pratiques actuelles. Ce travail minutieux, conduit par la CoGes et le président, a été confié à une juriste pour finalisation.

**L'AD a également assumé son rôle de vigie politique, orientant les prises de position du SER dans les débats fédéraux.** Elle a confirmé son statut de carrefour d'idées et de propositions, où les délégués des associations cantonales façonnent les priorités stratégiques du Comité et du Bureau.

En parallèle, le SER a poursuivi **son implication dans plusieurs consultations nationales et internationales**, notamment autour des res-

sources numériques en conception universelle, et sur les dispositifs de lutte contre le racisme dans les écoles, dans le cadre d'une révision par la CDIP de ses textes fondateurs.

**Sur le plan international, la voix du SER a retenti avec force lors du sommet *International Summit on the Teaching Profession (ISTP)* à Singapour, du *Congrès mondial de l'Internationale de l'éducation* à Buenos Aires, et à travers sa participation aux enquêtes du *Comité Syndical Européen de l'éducation (CSEE)* portant sur l'inclusion scolaire des réfugiés, migrant<sup>s</sup> et personnes en situation de handicap.**

(fmi)

---

### 3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)

Il n'y a pas eu de convocation cette année.

---

### 3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)

Le comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) a tenu son congrès auquel ont participé nonante représentant<sup>s</sup> de l'éducation des pays francophones du 26 au 28 juillet à Buenos Aires en Argentine.

Cette année encore, le congrès a été précédé par le caucus des femmes. Une quarantaine de femmes se sont réunies sous le thème « la participation des femmes dans les syndicats de l'éducation : état des lieux, défis et perspectives » pour discuter de la manière d'accroître la représentation des femmes dans les milieux syndicaux en éducation et créer des liens de confiance afin de renforcer leur prise de parole aux congrès.

Depuis sa création en 1987, les *Rencontres du CSFEF* étaient organisées dans le pays où se tenait le *Sommet de la francophonie*, toutefois à l'instar de ses statuts le CSFEF a modifié ses usages et a choisi, cette année d'accoler son Congrès au *X<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE)*. De plus, pour des raisons notamment budgétaires, **le bureau du CSFEF** qui s'est réuni en Côte d'Ivoire ce printemps 2024 **a décidé de prolonger les mandats de ses membres qui passent de deux ans à quatre ans et a introduit le statut de suppléant<sup>s</sup>. Ces nouveaux**

**statuts ont été approuvés et un nouveau bureau exécutif a été élu.** Malheureusement, si le bureau précédent était pour la première fois composé majoritairement de femmes, cette majorité féminine pourtant représentative de notre profession, a diminué et le nouveau bureau est composé actuellement de sept hommes et de huit femmes, excluant les suppléant<sup>s</sup>. **Toutefois, les efforts déployés par le CSFEF ont permis à de nombreuses femmes issues du monde entier de participer à ce Congrès, permettant d'assurer la parité inscrite dans les principes de l'IE, et ce, même si de trop nombreuses camarades n'ont pu obtenir les visas pour l'Argentine.**

Ce 19<sup>e</sup> Congrès du CSFEF a permis d'adopter une déclaration à l'intention des chefs d'État et des gouvernements qui participeront au *Sommet de la Francophonie*, qui s'est tenu en octobre 2024 en France sous le thème « créer, innover, entreprendre en français ». **Une éducation et une formation de qualité sont à n'en pas douter, des conditions essentielles pour atteindre ces objectifs.** Toutefois, tous les pays francophones font face à des pénuries d'enseignant<sup>s</sup> qui mettent en danger l'éducation publique au niveau mondial. Le *Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la profession enseignante* a émis, en février 2024, des recommandations historiques **pour renforcer la profession et mettre fin à la pénurie mondiale des enseignant<sup>s</sup> due principalement au sous-financement de l'éducation publique.** Ainsi, le CSFEF demande aux chefs d'État et de gouvernement des pays francophones d'appliquer ces recommandations qui ont établi la nécessité de garantir une rémunération compétitive, la sécurité de l'emploi, de bonnes conditions de travail et une charge de travail équilibrée. Elles exhortent également les gouvernements à garantir l'investissement public en faveur de l'éducation et à rejeter les mesures d'austérité.

(fmi)

---

### 3.6. Cartel intersyndical

---

#### 3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel

**Le Cartel a été très actif au cours de cette année, notamment avec de nombreuses rencontres avec le Conseil d'État. Il a, entre autres, mené des négociations concernant la révision de la LPAC, en exprimant son opposition à certaines dispositions proposées.** Le Cartel a discuté de la gestion des absences et a exprimé son opposition à la souscription d'une assurance perte de gain en cas de maladie. **Le Cartel a également poursuivi les discussions sur les revendications féministes.** Durant l'année, le Cartel a organisé des manifestations et des actions de mobilisation pour protester contre certaines décisions du Conseil d'État. **Concernant le projet de budget 2025, le Cartel a exprimé ses préoccupations quant à la suspension de l'annuité une année sur deux et à la modification de la répartition des cotisations et des conséquences de la baisse d'impôts de novembre sur le budget 2025.** Cependant, le budget n'a pas donné lieu à une mobilisation particulière.

(cms)

---

### 3.6.2. G'Evolve

**G'Evolve est le projet de réforme du système d'évaluation des fonctions et de rémunération du personnel de l'Etat de Genève.** La Commission d'évaluation technique paritaire (CETP), instituée par le protocole d'accord signé par le Cartel en mai 2022, a travaillé au développement de la méthode choisie (STRATA). Cette « version 1 », validée par le Conseil d'État en décembre, définit les critères d'évaluation, leur pondération entre eux et de l'échelle de chacun. **La CETP a commencé à la tester sur les fonctions du grand et du petit État dans le but d'étudier l'effet réel sur leur hiérarchisation.** Afin d'attribuer des points à chacun des critères, les cahiers des charges sont analysés. À l'aide d'un outil d'intelligence artificielle, quelque 9 000 cahiers des charges ont fait l'objet d'une première lecture. **A priori, il y aura beaucoup d'ajustements à effectuer pour arriver à des évaluations cohérentes, en adéquation avec la réalité des fonctions.** Des représentant·s d'une soixantaine de fonctions ont été auditionnés par la CETP à cette fin, notamment. Sur la base des résultats de ces tests, la CETP discutera des modifications à apporter au système afin d'obtenir une « version 2 » consolidée de la méthode. Le nouveau système de rémunération sera discuté ensuite, ainsi que l'enveloppe budgétaire nécessaire à la mise en place du nouveau système d'évaluation et de rémunération, prévue en janvier 2028.

(obd)



---

### 3.7. Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG)

La FEG s'est réunie à six reprises durant l'année scolaire 2024-2025 et a mené des actions déterminantes pour défendre l'école publique genevoise, préserver les conditions de travail et faire entendre la voix de l'ensemble du personnel enseignant.

Parmi ces actions, **l'organisation historique d'une assemblée réunissant pour la première fois tout le personnel enseignant genevois, le 29 août 2024, a marqué un tournant.** Cette rencontre avait pour objectif de renforcer les liens de solidarité entre les ordres d'enseignement, de dépasser les clivages corporatistes et de construire une défense collective d'une école publique de qualité, ambitieuse et émancipatrice.

**Au moment où ces lignes sont écrites, la mobilisation prend de l'ampleur.** Plus de 1 500 enseignant·s des trois ordres se sont réunis dans la rue le 20 mars 2025, à l'appel de la FEG, pour exiger le retrait de la modification de l'article 7 du règlement B5 10.04 - RStCE et du cahier des charges des MA, le retrait de la directive sur le temps de travail et le rétablissement d'un véritable partenariat social, basé sur le respect mutuel, la transparence et la concertation effective.

**L'enjeu pour la FEG dans les mois à venir sera de maintenir cette dynamique unitaire et de continuer à construire des mobilisations communes face aux attaques du Département de l'instruction publique — qu'elles soient sectorielles ou qu'elles frappent l'ensemble du personnel enseignant.**

Ce n'est qu'en faisant front ensemble, solidaires et un·s, que nous pourrons résister. **Il est impératif de mettre de côté les luttes internes et les logiques corporatistes pour faire face, collectivement, à une politique qui fragilise l'ensemble du service public d'enseignement.**

(ssa/fmi)

---

### 3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)

L'AGDEP a changé de présidence. Aucune réunion n'a été agendée cette année scolaire.

(gbd)

---

## 4. PARTENAIRES EXTERNES

---

### 4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)

---

#### 4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE

La SPG a été représentée, dans la majorité des réunions qui se sont tenues. **Cette année les membres de l'assemblée ont souhaité entamer une réflexion autour de la formation des enseignant·s du primaire et du secondaire** pour faire suite à l'actualité et notamment les votations du mois de septembre.

Comme chaque année, le groupe de coordination a établi les mandats pour le primaire, le spécialisé et la *Formation en enseignement secondaire* (FORENSEC). En ce qui concerne le primaire, la commission « Enseignements et stages » a été chargée de réfléchir à l'après votation du 22 septembre 2024 pour réorganiser la formation des enseignant·s primaire (FEP) notamment. Il a aussi été question d'une *task force* paritaire à créer pour réfléchir aux propositions.

Nous avons aussi parlé d'EP21 et du fait que d'ici septembre 2026 la conseillère d'État devra prendre des décisions. Des aspects légaux sont encore à formaliser.

La Matu 23 a été acceptée en octobre 24, c'est une évolution de la Matu de 95. La première volée commencera en 2027 et le cadre cantonal sera posé en juin 2025.

(ema/mfa)

---

#### 4.1.2. Commission « Enseignements et stages — Primaire »

Suite à la votation du mois de septembre 2024, **des changements vont être réfléchis pour améliorer la FEP 2.0 qui a été validée pour sept ans (avant la votation déjà). Les changements devront rester dans le cadre de ce qui a été validé, comme les quotas d'admissions.** Toutefois, des ajustements de contenus ou de structure, sur la base de quatre ans, pourraient être proposés.

La DGEO est en train de travailler sur le plan d'entrée en scolarité en lien avec EP21.

Dès septembre il y aura une formation continue (FC) all/angl qui sera donnée par l'uni au catalogue des enseignant·s.

(mfa/abp)

#### 4.1.3. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

#### 4.1.4. Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »

La commission se réunit environ cinq fois par an. Les participant·s représentent la MESP, l'IUFE, la DGEO, les employeur·uses ainsi que les professionnels. **Il s'agit essentiellement d'établir un lien entre les différentes instances, de communiquer sur le calendrier, les admissions en formation initiale, l'organisation des stages et l'attribution des places.**

Un travail relatif au mandat est en élaboration. La commission « Enseignements et stages — Spécialisé » **se penchera notamment sur la mise en œuvre de la formation MESP à cinquante étudiant·s.**

De par les réflexions partagées, les échanges, il s'avère que l'accompagnement des futur·s enseignant·s en pédagogie spécialisée gagne en qualité.

(ffx)

#### 4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)

En 2024, le comité du FEEP s'est réuni neuf fois afin d'examiner et de traiter les demandes de prêt financier selon la procédure habituelle. Les sollicitations viennent d'enseignant·s du primaire et de l'OMP, membres ou non de la SPG. Cette année on a travaillé sur un projet d'affiche que vous avez reçue dans vos écoles.

Actuellement le comité se compose de huit personnes toutes très engagées et actives.

(nsi)

#### 4.3 CPEG

Cette année, les délégués de la CPEG ont été appelés à se prononcer sur plusieurs enjeux importants, tels que la hausse des cotisations — voir à ce sujet la résolution du Cartel intersyndical intitulée [Contre les hausses de cotisations des personnels affiliés aux caisses de prévoyance de la CPEG, de la police et des TPG \(résolution de l'Assemblée du personnel, conférence de presse et argumentaire à l'appui\)](#).

Un autre sujet d'importance a été celui des investissements: à savoir s'il existe un bilan carbone des placements, et dans quelle mesure ceux-ci contribuent réellement au développement durable.

Même si les élections pour la prochaine législature présentent peu de listes concurrentes, voter en masse reste un signal fort de soutien adressé aux personnes qui s'investissent activement dans ce rôle de représentation.

(gbd/fmi)



**FEEP** Fonds d'Entraide de l'Enseignement Primaire  
Infos sur le site : [www.spg-syndicat.ch](http://www.spg-syndicat.ch)

---

## 5. COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS

---

### ORGANES DE LA SPG

---

#### Comité SPG 2024-2025

Francesca Marchesini (présidente),  
Sonia Slama (vice-présidente), Franck  
Dupret (trésorier), Marie-Léa Baulet,  
Corneel Mertens, Céline Mazzon,  
Olivier Hinderberger

---

#### Membres du bureau de l'AD

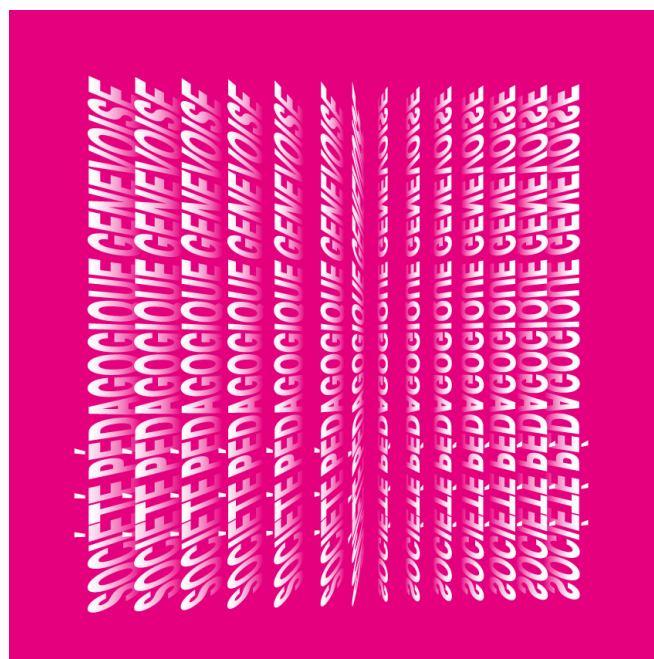
Sandrine Garilli, Marpessa Magnin,  
Carine Roberts

---

#### Délégués AD SPG

Anzévi Camille, Babey Aurélie,  
Babin Julien, Bailat Sarah Felix,  
Barblan Laurence, Berecketeab  
Mesemere, Berney Sarah, Besse  
Colomar Chantal, Blanc Juliette,  
Blanc Laurence, Blaser Danielle,  
Bogensberger Christophe, Bolay  
Mélanie, Boni Carlo, Bonier Julie,  
Brandenberger Conus Vânia, Bretton  
Caterina, Brik Leïla, Briol Christian,  
Burkhard Prunier Annick, Cachelin Julie,  
Camporini Claudine, Carrazana Myriam,  
Chablaix-Pfister Katia, Chappot Carine,  
Chautems Nathalie, Cominoli Chantal,  
Comte Baptiste, Conterio Julien,  
Cosme Madeira Emilia, Cunado Nadia,  
D'Aiello Caroline, De Chastonay  
Marjorie, De-Benevix-Mehl Sabine,  
Debonneville Cécile, Dechevrens  
Catherine, Degoumois Sandrine,  
Delez Emery Valérie, Demierre  
Catherine, Dubra Deborah,  
Duceau-Clertant Marie-Pierre, Duding  
Vincent, Dupuy Vincent, Evéquo  
Tiffany, Febo Fabio, Fernandez  
Anne-Lillia, Fertani Anne, Figurek Vera,  
Follonier Valérie, Forel Stéphane, Fraga  
Maria-Jesus, Fraomene Grazia, Frei  
Holzer Magdalena, Freidig Coralie,  
Gardet Schmitt Sarah, Gaspar Vanessa,  
Gaud Myriam, Gerard Romain,

Giacomini Sabrina, Gilliéron Cécile,  
Gonnet Carole, Grand Laurence,  
Granget Aude, Guex Gabrielle,  
Guillaume-Gentil Elisa, Guinchard  
Florian, Hänni Aline, Hauenstein Fleury  
Aude, Hauenstein Fleury Aude,  
Henriques Guerreiro Claudia,  
Hernandez Céline, Hinderberger Kim,  
Holweger Audrey, Huber Gabrielle,  
Imboden Lyane, Imhoof Faye, Isaac  
Juliane, Jaccard Catherine, Janitschek  
Miriam, Jeandet Christelle, Jeandet  
Pierre, Jolti Magali, Katana Raquel, Kim  
Kathleen, Kuci Aida, Küng Clémentine,  
Laborde Robert Valérie, Lago Marta,  
Lambert Sébastien, Langer Eveline,  
Liebmann Sarah, Ligabue Flavio,  
Locher Anne-Robert, Louvrier Lola,  
Luisier Damien, Lüps Stéphanie,  
Magnin Dominique, Majeur Marion,  
Marzoli Claudia, Marzoli Flavia, Maso  
Myriam, Mathez Carole, Matthey Adline,  
Melo-Tetaz Cynthia, Menut Emilien,  
Meris Aline, Millet Paloma, Mittey Céline,  
Miville Caroline, Morenzoni Sonia,  
Morisod Chloé, Munz Lebet Yasmine  
Mutter Séverine, Naïsha Martin Yque,  
Noël Valérie, Nogueira David, Noirjean  
Valérie, Norelli Alessandro, Novoa  
Ligabue Aurea, Ortelli Florence, Pamm-  
Wakley Véronique, Pauli Sébastien,  
Pernot Véronique, Perret Sophie,



Pessoa Catarina, Pittet Gaëlle, Polin-Rogg Cécile, Porcelli Julien, Primatesta Gaud Valérie, Quiblier-Villaba Jessica, Revuelta Céline, Riedweg Aurélie, Rigotti Vanessa, Riondel Nicole, Romer-Charles Claudine, Rossier Alba, Saccomanno Jessica, Sagiati Marina, Schaller Sophie, Schwarz Michelle, Sekkouri-Aloui Karim, Sortino Angélique, Sottas Marianne, Tanner Marie, Thabuis Leboucher Chloé, Thonney Laure, Tinivella Aeschmann Catherine, Tozzini Denise, Vagneux Loïc, Valentin Christine, Vallet Manuelle, Vanossi Isabella, Vaucher Gabriel, Vinuesa Robles Juan Francisco, Voeffray Nathalie, Waefler Celia, Wiesner Mauricette, Wirz Charlotte, Zinetti Diego.

**Remplaçant<sup>e</sup>:**

Court Géraldine, Guida Cesarina, Karasyova Pillonel Ekaterina, Kofmhe Nathalie, Llaca Roy, Mabut Véronique, Marin Saskia, Mazzarolo Angela, Michel Malika, Santalucia Magali, Wihler Samuel,

---

**Membres SPG au 31.03.2025**

**1252 membres**

---

**COMMISSIONS INTERNES**

---

**MDAS Arts visuels**

Céline Mazzon, Clémentine Küng, Florence Ortelli, Anne Robert Locher, Marianne Sottas, Sarah Félix Bailat, Alba Rossier

---

**MDAS Éducation physique**

Mélanie Bolay, Vincent Duding

---

**MDAS Éducation musique et rythmique**

Carlo Boni, Emilie Bugnion, Anaïs Fiorina, Madeleine Messerli, Cécile Polin Rogg, Isabella Vanossi

---

**Enseignement et éducation spécialisés**

Anne-lilla Fernandez

---

**Coordinateur<sup>·</sup>es pédagogiques**

Olivier Hinderberger, Yolanda Martinez

---

**RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES  
ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

---

**Commission paritaire du statut  
( B5 10.04 - RStCE)**

Francesca Marchesini, Sonia Slama

---

**Direction générale de l'enseignement  
obligatoire (DGEO)**

Comité de la SPG

---

**Bureau des associations**

Olivier Hinderberger,  
Francesca Marchesini

---

**Commission de la formation de  
l'enseignement primaire (COFOEP)**

Nicole Degoumois Boesiger,  
Stéphane Forel

---

**Commission des moyens d'enseignement  
et des fournitures école (COMEFÉ)**

Eveline Langer, Valérie Noël,  
Florence Ortelli, Marianne Sottas

---

**Mathématiques, sciences de la nature  
et numérique (CEMSNN)**

Annick Bürkhard Prunier

---

**Commission culturelle**

Catherine Tinivella-Aeschimann

---

**Langues et cultures d'origine (LCO)**

Sonia Slama

---

**DGOMP**

Fabienne Faurax, Anne-lilla Fernandez,  
Francesca Marchesini

---

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET  
DU SPORT (DIP)**

---

**Commission consultative de l'école  
et de la formation**

Christophe Bulloni, Anne-Lillia  
Fernandez, Sonia Slama,  
Francesca Marchesini

---

**Groupes d'accompagnement  
de l'école numérique**

Olivier Hinderberger, Sonia Slama

---

**SYNDICAT DES ENSEIGNAN·T·ES DE SUISSE  
ROMANDE (SER)****Comité du SER (CoSER)**

Francesca Marchesini  
suppléante: Sonia Slama

---

**AD du SER (14 délégués)**

Francesca Marchesini, Olivier Baud,  
Sonia Slama, Chloé Thabuis Leboucher,  
Corneel Mertens, Olivier Hinderberger,  
Céline Mazzon, Carine Roberts, Camille  
Anzevui, Véronique Pernot, Chloé  
Morisod, Sandrine Garilli, Karim Sekkouri-  
Alaoui, Marion Majeur, Marina Sagiati

---

**Enseignement spécialisé**

Pas de représentant<sup>a</sup>

---

**Comité Syndical Francophone de l'Education  
et de la Formation (CSFEF)**

Francesca Marchesini

---

## CARTEL INTERSYNDICAL

---

### Comité

Comité SPG  
Olivier Baud

---

### AD Cartel (11 délégués)

Olivier Baud, Marie-Léa Baulet,  
Olivier Hinderberger, Francesca  
Marchesini, Céline Mazzon, Corneel  
Mertens, Florence Orтели,  
Sonia Slama

---

### FÉDÉRATION DES ENSEIGNAN·T·ES GENEVOIS·ES (FEG)

Francesca Marchesini, Sonia Slama

---

### ASSOCIATION GENEVOISE DES DIRECTEUR·ICES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (AGDEP)

Olivier Hinderberger,  
Francesca Marchesini  
Sonia Slama

---

### PARTENAIRES EXTERNES

---

#### Institut universitaire de formation des enseignant·es (IUFE)

---

##### Groupe de coordination et assemblée

Emilia Cosme Madeira,  
Maria-Jesus Fraga

---

##### Commission « Enseignements et stages — primaire »

Maria-Jesus Fraga,  
Annick Bürkhard Prunier

---

##### Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Pas de représentant·e

---

##### Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »

Fabienne Faurax

---



---

### Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)

Nicole Schlaeppli (présidente),  
Isabelle Maulini (vice-présidente),  
Carine Guex (secrétaire), Germain  
Thomas Rodriguez (trésorier),  
Nicole Dupraz, Anne FÜRer, Valérie  
Primatesta-Gaud, Anne Sprungli

---

### CPEG (2022-2025)

Sandrine Degoumois-Gonzalez  
Hernan, Frédéric Hiltbrand, Faye Imhoof,  
Francesca Marchesini, Véronique  
Pernot, Perrine Waepler

---

*Nous vous prions de bien  
vouloir nous excuser pour  
les éventuelles erreurs ou  
omissions qui, malgré nos  
vérifications, subsisteraient  
dans ces listes. Merci,*

*le comité.*

## 6. COMPTES



### 6.1. Compte de résultat

01.04.2024 au 31.03.2025

Compte/Groupe	Solde CHF
<b>3 PRODUITS</b>	<b>545'702.81 C</b>
<b>36 COTISATIONS</b>	<b>488'885.25 C</b>
<b>360 Cotisations</b>	<b>488'885.25 C</b>
3601 Cotisations	488'885.25 C
<b>37 AUTRES PRODUITS</b>	<b>56'817.56 C</b>
<b>372 Autres Produits</b>	<b>56'817.56 C</b>
3721 Famco & Cartel	32'947.39 C
3722 Amendes AGO	8'000.00 C
3726 Produits extraordinaires	654.70 C
3729 Produits référendum	15'215.47 C
<b>5 CHARGES</b>	<b>549'102.39 D</b>
<b>50 SALAIRES</b>	<b>549'102.39 D</b>
<b>500 Salaires</b>	<b>284'064.43 D</b>
5000 Salaires Présidence	106'816.08 D
5001 Salaires Secrétariat	71'169.30 D
5002 OCAS	13'346.25 D
5003 CPEG	18'863.90 D
5004 Salaires Secrétariat - Communication	56'105.40 D
5005 LAA	963.54 D
5006 APG	2'596.96 D
5007 Défraiements présidence - comité	11'288.00 D
5008 Salaires ménages	2'915.00 D
<b>570 Frais de fonctionnement</b>	<b>51'907.51 D</b>
5710 Loyer	36'480.00 D
5711 Electricité	409.52 D
5712 Téléphone	2'750.00 D
5713 Informatique	2'027.61 D
5714 Travaux, entretien bureau	184.20 D
5715 Location imprimante et frais de matériel divers	4'093.45 D
5716 Frais d'envoi	3'222.20 D
5717 Matériel de bureau	484.80 D
5718 Frais divers	454.53 D
5719 Assurances ménage & RC	801.20 D
5720 Amortissement	1'000.00 D
<b>580 Activités syndicales</b>	<b>212'839.91 D</b>
5801 Perte et frais sur débiteurs	173.46 D
5802 Cotis - SER - Cartel - FEG	149'263.55 D
5803 Protection juridique	30'756.60 D
5804 Fonds de lutte	5'697.77 D
5805 AD+AGE+SER	3'218.15 D
5806 AGO	2'093.10 D
5807 Frais de présidence - comité	4'321.66 D
5808 Autres frais	489.95 D
5809 Frais de communication	758.20 D
5811 Abonnements journaux	852.00 D
5812 Frais communication référendum	15'215.47 D
<b>590 Autres Charges</b>	<b>290.54 D</b>
5900 Frais bancaires, postaux	290.54 D
<b>8 IMPÔTS</b>	<b>860.40 D</b>
<b>89 Impôts</b>	<b>860.40 D</b>
<b>890 Impôts Cantonaux &amp; Fédéraux</b>	<b>860.40 D</b>
8900 Impôts Cantonaux	860.40 D
<b>Perte CHF</b>	<b>4'259.98 D</b>

## 6.2. Bilan

		au 31.03.2025
Compte/Groupe		Solde CHF
<b>1 ACTIFS</b>		<b>305'756.78 D</b>
<b>10 ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>300'950.04 D</b>
<b>100 Liquidités</b>		<b>275'627.30 D</b>
1020 PostFinance (Compte Courant)		197'464.27 D
1021 PostFinance (Fonds de Lutte)		78'163.03 D
<b>110 Creances</b>		<b>25'322.74 D</b>
1105 Débiteurs Membres		25'322.74 D
1108 Actifs Transitoires		
<b>15 ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>4'806.74 D</b>
<b>150 Matériel et mobilier</b>		<b>4'306.74 D</b>
1500 Matériel & Mobilier		4'306.74 D
<b>180 Parts sociales</b>		<b>500.00 D</b>
1850 2 Parts Sociales BCGE		500.00 D
<b>2 PASSIFS</b>		<b>310'016.76 C</b>
<b>20 DETTES A COURT TERME</b>		<b>128'504.70 C</b>
<b>200 Dettes</b>		<b>128'504.70 C</b>
2000 Créanciers		
2005 Créanciers Membres		1'135.30 C
2006 Passifs Transitoires		26'704.14 C
2007 Fonds juridique		93'618.16 C
2030 Acomptes des membres		7'047.10 C
2229 Compte transitoire salaire		
<b>28 CAPITAUX PROPRES</b>		<b>181'512.06 C</b>
<b>280 Capital</b>		<b>181'512.06 C</b>
2800 Capital / Fortune Nette		181'512.06 C
<b>Perte au 31.03.2025 CHF</b>		<b>4'259.98 C</b>

## 6.3. Budget 2025-2026

<b>3 PRODUITS</b>	<b>528'500.00</b>
<b>360 Cotisations</b>	<b>490'000.00</b>
3601 Cotisations	490'000.00
<b>372 Autres Produits</b>	<b>38'500.00</b>
3721 Famco & Cartel	33'000.00
3722 Amendes AGO	5'500.00
3725 Produits d'animations	0.00
3726 Produits extraordinaires	0.00
3727 Jetons de présence	0.00
<b>5 CHARGES</b>	<b>540'000.00</b>
<b>500 Salaires</b>	<b>277'000.00</b>
5000 Salaires présidence (1)	110'000.00
5001 Salaires secrétariat - comptabilité	72'050.00
5002 OCAS	12'000.00
5003 CPEG	17'000.00
5004 Salaires secrétariat - communication	47'500.00
5005 LAA	1'200.00
5006 APG	2'750.00
5007 Défraiements présidence - comité	11'500.00
5008 Salaire ménage	3'000.00
<b>570 Frais de fonctionnement</b>	<b>54'600.00</b>
5710 Loyer	36'500.00
5711 Electricité	450.00
5712 Téléphone	2'750.00
5713 Informatique	3'500.00
5714 Travaux, entretien bureau	500.00
5715 Location imprimante et frais de matériel divers	4'250.00
5716 Frais d'envoi	3'250.00
5717 Matériel de bureau	750.00
5718 Frais divers	800.00
5719 Assurances ménage & RC	850.00
5720 Amortissement	1'000.00
<b>580 Activités syndicales</b>	<b>206'900.00</b>
5801 Perte sur débiteurs	1'000.00
5802 Cotisations SER & Cartel & FEG	153'000.00
5803 Protection juridique (Protekta 1260 x 24)	32'000.00
5804 Fonds de lutte	5'000.00
5805 AD+AGE+SER	3'500.00
5806 AGO	4'000.00
5807 Frais de présidence - comité	4'500.00
5808 Autres frais	500.00
5809 Frais de communication	2'500.00
5810 Frais d'animations	0.00
5811 Abonnements journaux	900.00
<b>590 Autres Charges</b>	<b>500.00</b>
5900 Frais bancaires, postaux	500.00
<b>890 Impôts cantonaux &amp; Fédéraux</b>	<b>1'000.00</b>
8900 Impôts cantonaux	1'000.00
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>CHF -11'500.00</b>

## 6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2025

### Fonds de lutte au 31 mars 2025

#### Postfinance (compte Fonds de Lutte)

01.04.2024	Solde d'ouverture	CHF	74'467.03
31.03.2025	1252 membres x 3 frs	CHF	3'756.00
31.03.2025	Frais postaux	CHF	<u>-60.00</u>
31.03.2025	Solde	CHF	<u>78'163.03</u>

#### Charges payées par postfinance (compte courant)

13.09.2024	Imprimerie Fornara (référendum NON A LA LOI 11926)	CHF	710.00
04.10.2024	Poste envoi courrier rentrée (référendum NON A LA LOI 11926)	CHF	1'542.30
14.11.2024	Don SPG (référendum NON A LA LOI 11926)	CHF	<u>3'445.47</u>
		CHF	<u>5'697.77</u>

Genève, le 31.03.2025 / FDT

Franck Dupret



## 6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2025

### Fonds juridique au 31 mars 2025

#### Compte au passif du bilan

01.04.2024	CHF	93'618.16
31.03.2025	CHF	93'618.16

Genève, le 31.03.2025/ FDT

Franck Dupret



## 6.6. Rapport des vérificatrices des comptes



### Rapport des vérificatrices des comptes de la Société pédagogique genevoise

#### Exercice 2024/2025

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 22.05.2025, nous soussignés, Anne Sprüngli et Lucia Dahlab avons effectué le jeudi 17 avril 2025 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2024/2025 et par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que le bilan au 31 mars 2025, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Franck Dupret, (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

Les vérificatrices :

Anne Sprungli

6/5/2025

Lucia Dahlab

Fait à Genève, le 17 avril 2025

BD GEORGES-FAVON, 14  
1204-GENEVE  
TEL 022 329 26 60  
SPG@SPG-SYNDICAT.CH  
WWW.SPG-SYNDICAT.CH

# NON

## À UNE FORMATION EN 3 ANS

**FACE AUX DÉFIS CROISSANTS, LES FUTUR-ES ENSEIGNANT-ES NE VEULENT PAS D'UNE FORMATION AU RABAIS !**

ÉCOLE INCLUSIVE  
DIFFICULTÉS SCOLAIRES  
ÉDUCATION NUMÉRIQUE  
HARCÈLEMENT

**LES ÉTUDIANTS EN FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SOUTIENNENT UNE FORMATION EN 4 ANS**

Le 22 septembre, votez **NON** à la réduction du temps de formation !

Association des étudiants en formation en enseignement primaire (ADEFEP) contre la réduction de la durée de la formation des enseignants du primaire

Responsables: Jérôme Steiner, Christelle Loret, 11, 1280 Vevey  
Impression: Imprimerie Fontana, rue Leuchli 8, 1203 Genève

**MOINSFORMEES-NON.CH**

**le comité référendaire contre la réduction**

**POURQUOI CETTE FORMATION EST-ELLE SI IMPORTANTE?**

**moinsformees-non.ch**

**mes enfant-es soient encadré-es**

**En temps que futur enseignant,**

Merci à StaProd pour les vidéos!

# PROFS MOINS LONGTEMPS FORMÉS

# ENFANTS MOINS BIEN GUIDÉS

le 22 septembre **VOTEZ**

# NON

**NON à la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)**

Comité Autonome des Enseignants du Primaire (CAFE) contre la réduction de la durée de la formation des enseignants du primaire

Impression: Thibaut Tronval, Terribouze 16 1207 Genève | Imprimerie Fontana, rue Leuchli 8, 1203 Genève

**MOINSFORMEES-NON.CH**

# SABRER LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES ?

# C'EST FAIRE PAYER LES ÉLÈVES!

Le 22 septembre, votez **NON** à la réduction du temps de formation des enseignant-es du primaire !

**NON à loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)**

Comité référendaire contre la réduction de la durée de la formation des enseignant-es du primaire

**MOINSFORMEES-NON.CH**

Directive imposée

Règlement détourné

**CONTRE UNE AUGMENTATION INSTITUTIONNALISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET LA DÉPROFESSIONNALISATION DES ENSEIGNAN<sup>T</sup>ES**



SPG 2025



*En grève*

**LA FORCE DE  
L'ACTION  
COLLECTIVE**



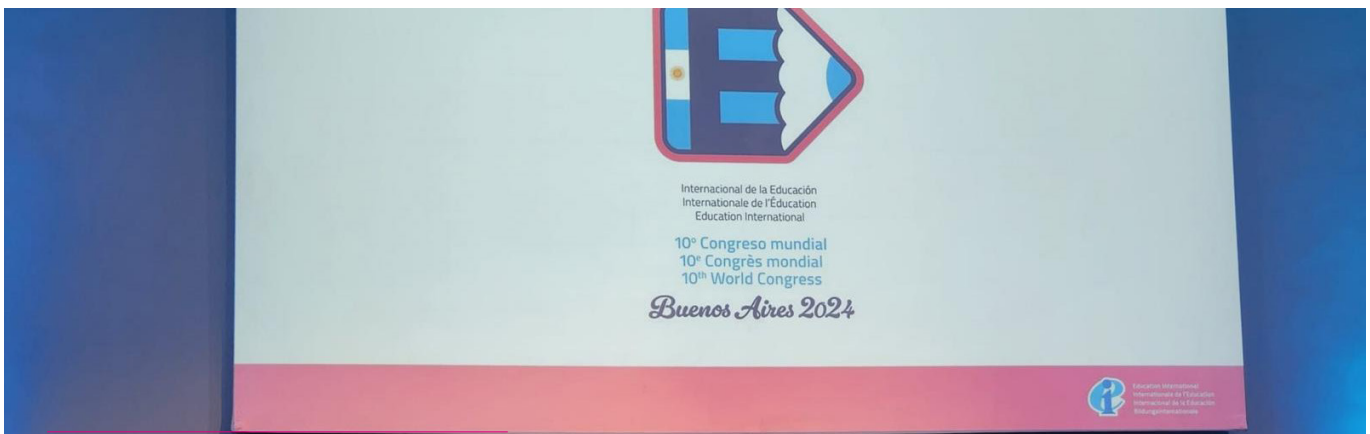
SPG 2024

## 7. LISTE DES ACRONYMES

<b>AD</b>	Assemblée des Délégués
<b>ADE</b>	Assemblée des délégués de la CPEG
<b>AGDEP</b>	Association Genevoise des Directrices- teurs de l'Enseignement Primaire
<b>AGE</b>	Assemblée générale extraordinaire
<b>AGCEP</b>	Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire
<b>AGEEP</b>	Association genevoise des employés des écoles professionnelles
<b>AGMEP</b>	Association Genevoises des Maîtres d'Éducation Physique
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AGOEER</b>	Association Genevoise des Organismes d'Éducation, d'Enseignement et de Réinsertion (SGIPA, EPA, par exemple)
<b>AIS</b>	Assistant <sup>e</sup> à l'Intégration Scolaire
<b>APFEGM</b>	Association des Professeur <sup>s</sup> de musique - Haute École de Musique
<b>HEM</b>	
<b>APG</b>	Assurance Perte de Gain
<b>BASS</b>	Bureau des ASSociations
<b>CCA</b>	Centrale Commune d'Achat
<b>CCEF</b>	Commission consultative de l'école vet de la formation
<b>CDIP</b>	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
<b>CEMSNN</b>	Commission de l'Enseignement des Ma- thématiques, des Sciences de la Nature et du Numérique
<b>CIIP</b>	Conférence Intercantonale Instruction Publique et culture Suisse romande et Tessin
<b>CLACC</b>	Classe d'ACCueil
<b>CLI</b>	Classe Intégrée
<b>CO</b>	Cycle d'Orientation
<b>CODIR</b>	COmité de DIRection
<b>CoFOEP</b>	Commission FOrmation École Primaire
<b>Com'Art</b>	Commission Artistique
<b>COMEFE</b>	Commission des Moyens d'Enseigne- ment, des Fournitures scolaires et des Équipements
<b>COPIL</b>	Comité de Pilotage
<b>CoSER</b>	Comité du Syndicat des Enseignant <sup>s</sup> Romand <sup>s</sup>
<b>CP</b>	Coordinateur·trice pédagogique
<b>CPEG</b>	Caisse Prévoyance État de Genève
<b>CSEE</b>	Comité Syndical Européen de l'Éducation
<b>CSFEF</b>	Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation

<b>Del CE-RH</b>	Délégation Conseil d'État RH
<b>DESI</b>	Direction d'établissement spécialisé et d'intégration
<b>DGEO</b>	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
<b>DI-TSA</b>	Déficiência intellectuelle — trouble du spectre autistique
<b>DIP</b>	Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse
<b>DIR-E</b>	Direction d'Établissement
<b>ECDIP</b>	Économat Cantonal du DIP
<b>ECPS</b>	ÉCole de Pédagogie Spécialisée
<b>ECSP</b>	Enseignant <sup>e</sup> Chargé du Soutien Pédagogique
<b>EEDP</b>	Entretien d'Évaluation et de Développement Personnel
<b>EO</b>	Enseignement Obligatoire
<b>EP21</b>	Réforme d'innovation pédagogique cantonal
<b>EPP</b>	Enseignant <sup>e</sup> en Période Probatoire
<b>ESI</b>	Enseignement secondaire I
<b>ESII</b>	Enseignement Secondaire II
<b>FAMCO</b>	Fédération des Associations des Maître <sup>s</sup> du Cycle d'Orientation
<b>FAPEO</b>	Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'École Obligatoire
<b>FAPSE</b>	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
<b>FEEP</b>	Fonds d'Entraide de l'Enseignement Primaire
<b>FEG</b>	Fédération des Enseignant <sup>s</sup> Genevois <sup>s</sup>
<b>FEP</b>	Formation Enseignant <sup>s</sup> Primaires
<b>FO18</b>	Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans
<b>FORENSEC</b>	FORmation en ENseignement SEcondaire
<b>FT</b>	Formateur·trice de Terrain
<b>FU</b>	Formateur·trice Universitaire
<b>GIAP</b>	Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire
<b>GT</b>	Groupe de Travail
<b>IDHEAP</b>	Institut De Hautes Études en Administration Publique
<b>ISTP</b>	International Summit on the Teaching Profession
<b>IUFE</b>	Institut Universitaire de Formation des Enseignant <sup>s</sup>
<b>JES</b>	Journée de l'Enseignement Spécialisé

<b>LPAC</b>	Loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux	<b>SMS</b>	Service de médiation scolaire
<b>LCH</b>	Lehrerinnen und Lehrer Schweiz	<b>SOP</b>	Service Organisation et de la Planification
<b>LCO</b>	Langue et Culture d'Origine	<b>SER</b>	Syndicat des Enseignant·s Romand·s
<b>MA</b>	Maitre·sse adjoint·e	<b>SESAC</b>	Service Ecoles et Sport, Art, Citoyenneté
<b>MDAS</b>	Maitre·sse des Disciplines Artistiques et Sportives	<b>SIT</b>	Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et travailleurs
<b>MDAS-AV</b>	Maitre·sse des Disciplines Artistiques et Sportives - Arts Visuels	<b>SMC</b>	Service du Médecin Cantonal
<b>AC&amp;M</b>	Activités créatrices et manuelles	<b>SPES</b>	Soutien Pédagogique en Enseignement Spécialisé
<b>MDAS-EMR</b>	Maitre·sse des Disciplines Artistiques et Sportives - E	<b>SPIPS</b>	Service de prestation inclusive et de pédagogie spécialisée
<b>MDAS- EP</b>	Maitre·sse des Disciplines Artistiques et Sportives -Éducation Physique	<b>SRED</b>	Service de la Recherche en Éducation
<b>MER</b>	Moyen d'Enseignement Romand	<b>SSE</b>	Service du Suivi de l'Élève
<b>MESP</b>	Master enseignement spécialisé	<b>SSEJ</b>	Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse
<b>MSPE</b>	Maturité spécialisée pédagogie	<b>SSP/Vpod</b>	Syndicat des Services Publics
<b>OCSIN</b>	Office Cantonal des Systèmes d'Information et du Numérique	<b>STRATA</b>	Méthodologie d'évaluation des emplois développée par PwC
<b>OMP</b>	Office Médico-Pédagogique	<b>TBI</b>	Tableau Blanc Interactif
<b>OPE</b>	Office du Personnel de l'État	<b>TECFA</b>	TEChnologie de Formation et Apprentissage
<b>PAT</b>	Personnel Administratif et Technique	<b>TTC</b>	Temps de Travail en Commun
<b>PE</b>	Personnel Enseignant	<b>UNION</b>	Union du corps enseignant·s secondaires genevois·s
<b>PEI</b>	Projet éducatif personnalisé		
<b>PER</b>	Plan d'Étude Romand		
<b>PER Ednum</b>	PER Éducation numérique		
<b>PES</b>	Procédure d'Évaluation Standardisée		
<b>PFQ</b>	Plan Financier Quadriennal		
<b>RCS</b>	Regroupement de classes spécialisées		
<b>REP</b>	Réseau d'Enseignement Prioritaire		
<b>RH</b>	Ressources Humaines		
<b>RP</b>	Responsable Pédagogique		
<b>RPAC</b>	Règlement d'application de la loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux		
<b>SAFE</b>	Suivi et Administration de la Formation et de l'Enseignement		
<b>SCORE</b>	Système COmpétence Rémunération Évaluation		
<b>SEE</b>	Service Évaluation et Enseignement		
<b>SFCEO</b>	Secteur de la formation continue de l'enseignement obligatoire		
<b>SEM</b>	Service École Médias		
<b>SG</b>	Secrétariat Général		
<b>SLEC</b>	Soutien lecture		



**La SPG au 10° Congrès mondial de l'IE à Buenos Aires**





### Crédits

/// Police de caractère de texte

Amiamie, par Mirat Masson

(<https://typotheque.genderfluid.space/amiamie.html>)

/// Titraille

Basteleur by Keussel.

Distributed by velvetyne.fr.

/// Captures de Vidéos de la page 6

© Parti socialiste genevois

/// Captures de Vidéos de la page 40

© StaProd (<https://www.staprod.ch/>)



- Manifestation -  
**JE 20 mars 2025**  
**17h00-18h30**

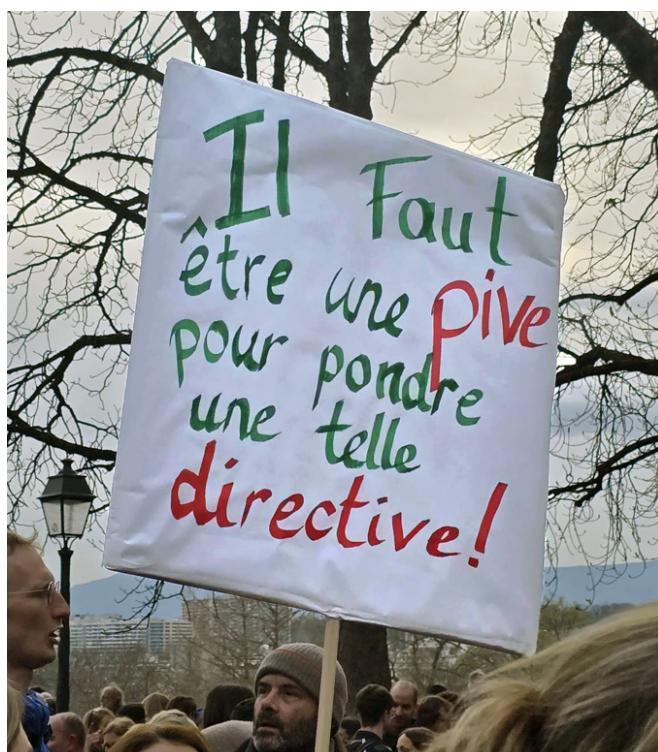
*Contre l'augmentation  
du temps de travail du  
personnel enseignant !*

**FEG** FÉDÉRATION  
DES ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS  
GENEVOIS

## Modification du règlement fixant le statut du corps enseignant

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B (écoles supérieures).

Pour tous les degrés d'enseignement, la durée du travail et l'horaire réglementaire des maîtresses et maîtres est désormais définie en périodes d'enseignement déterminant le taux d'activité (articles 7, 7a et 7c). Au secondaire, il est précisé que la réserve individuelle de carrière ne doit pas être supérieure à quatre périodes et que dans tous les cas, elle doit tendre vers zéro en particulier au moment du départ à la retraite, planifié (article 7b). Au primaire et dans l'enseignement spécialisé, les dispositions relatives à l'engagement de suppléantes et suppléants permettent l'engagement de personnes en cours de formation à l'enseignement (article 113).



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)  
Direction des ressources humaines

**DIRECTIVE  
DÉPARTEMENTALE**

D.RH.00.32 TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS

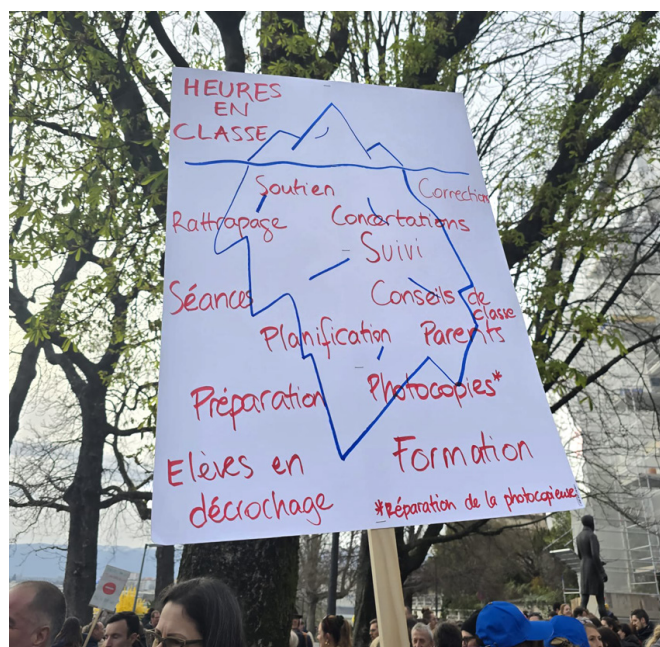
Niveau de protection :  
Public



FÉDÉRATION  
DES ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS  
GENEVOIS

AP du Jeudi  
10 avril 2025

- CONTRE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT
- POUR UN VRAI PARTENARIAT SOCIAL
- POUR UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION
- POUR UNE DIRECTIVE QUI NE CHERCHE PAS À FAIRE DES ÉCONOMIES
- STOP AU MÉPRIS DU CORPS PÉDAGOGIQUE



à l'année prochaine!

**I**   
**SPG**

**Engagés ensemble pour une école genevoise de qualité!**